Affiché le

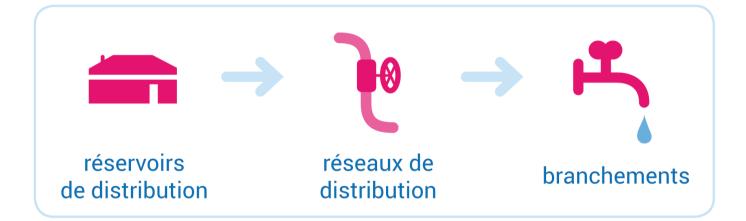
ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE



Syndicat de l'Eau du Morbihan 27 rue de Luscanen – CS 72011 56001 VANNES Cedex

Service Public

DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Exercice 2014

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

ffiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	
	1.2.	Modes de gestion du service	5
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	11
	1.4.	Nombre d'abonnés	12
	1.5.	Eaux traitées	
	1.5.1		13
	1.5.2		14
	1.5.3		15
	1.5.4		17
	1.6.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
2.	Tarific	cation de l'eau et recettes du service	19
	2.1.	Modalités de tarification	19
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	21
	2.3.	Recettes	25
3.	Indica	ateurs de performance	28
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	28
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b)	31
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	32
	3.3.1		32
	3.3.2	. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	35
	3.3.3	\mathcal{L}	36
	3.3.4		
	3.4.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	
	3.5.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	
	3.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
	3.7.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	
	3.8.	Taux de réclamations (P155.1)	
4.	Finan	cement des investissements	42
	4.1.	Branchements en plomb	42
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	
	4.4.	Amortissements	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude	44
5.	Actio	ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	46
	5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)	46
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	46
6	Tablo	au récapitulatif des indicatours	17

ANNEXES

- Annexe 1 : Structure budgétaire
- Annexe 2: Tarifs au 1/1/15 et au 1/1/14
- Annexe 3 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b) en détail
- Annexe 4 : Liste des marchés Distribution notifiés en 2014
- Annexe 5 : Notice d'information de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) 2014

1. Caractérisation technique du Service 0626-CS_2015_041-DE

Présentation du territoire desservi **1.1.**



Le service est géré au niveau :

	Communal
V	Intercommunal

- Nom de la collectivité : syndicat de l'Eau du Morbihan
- Caractéristiques : Eau du Morbihan est un syndicat mixte qui s'est vu transférer par ses membres les compétences obligatoires : Production et Transport de l'eau potable au 1er janvier 2012, ainsi que la compétence optionnelle : Distribution. Ces évolutions de compétences sont accompagnées de modifications statutaires entérinées par un arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 modifié.
- Compétences liée au service :

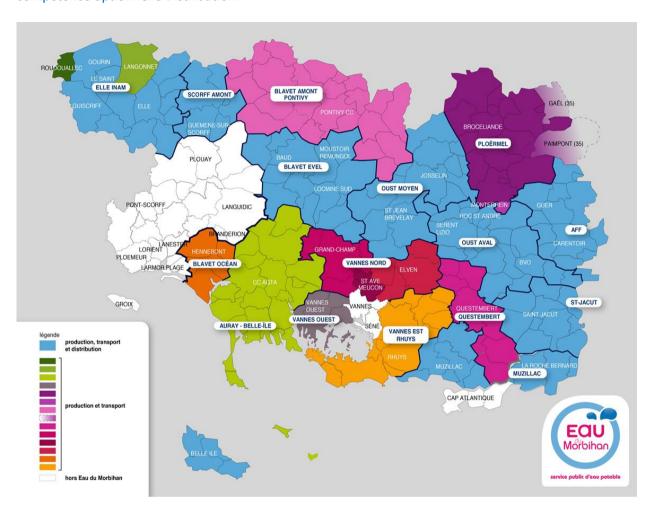
	Oui	Nor
Production (1)	\checkmark	
Protection du point de prélèvement (1)	\checkmark	
Traitement (1)	\checkmark	
Transport (1)	\checkmark	
Stockage (1)	\checkmark	
Distribution	V	

- (1) Compétences obligatoires faisant l'objet d'un autre rapport sur le prix et la qualité du service
- Composition et organisation (au 31 décembre 2014) : Eau du Morbihan est composé de 98 membres dont 10 syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable, 4 communautés de communes et 84 communes. Le syndicat exerce ainsi les compétences Production et Transport de l'eau potable sur 232 communes et la compétence optionnelle Distribution sur 115 communes. Une modification statutaire a été menée courant 2014 pour mettre à jour la composition des membres (cf. arrêté préfectoral du 10 décembre 2014):
 - Retrait de la communauté de communes de Plouay, du Scorff au Blavet (en raison de la fusion avec Lorient agglomération);
 - Dissolution du syndicat mixte Auray-Belz-Quiberon et substitution par la communauté de communes de Auray-Quiberon Terre Atlantique;
 - Dissolution des SIAEP de Mauron, Ploërmel et La Trinité-Porhoët et création simultanée du SIAEP de
 - Modification des statuts du SIAEP de la Basse Vallée de l'Oust;
 - Dissolution du syndicat de La Roche Bernard.

Par ailleurs, en 2014, le syndicat est organisé en 16 collèges territoriaux, instances de concertation et d'information pour l'exercice des compétences partagées ou entièrement transférées au syndicat.

La carte ci-après permet d'illustrer l'organisation du syndicat de l'Eau du Môffbhan (situation jusqu'au 31 décembre 2014).

Le périmètre du syndicat au titre des compétences obligatoires Production - Transport correspond au territoire « coloré » (toutes les couleurs confondues). Seul le territoire coloré en bleu concerne la compétence optionnelle Distribution.



A signaler toutefois : la composition des membres de Eau du Morbihan **a évolué au 1**^{er} **janvier 2015** de la façon suivante:

- Dissolution du SIAEP de la région d'Hennebont Port-Louis, ayant décidé de transférer la compétence optionnelle Distribution à Eau du Morbihan,
- Transfert de la compétence eau potable sur le secteur de Trévidel-Malpignon de Kervignac à Eau du Morbihan.

Cette évolution a un impact sur le nombre de communes sur lesquelles Eau du Morbihan exerce la compétence optionnelle Distribution, soit 120 communes.

•	Existence d'une CCSPL	Oui	Non
•	Existence d'un règlement de service	Oui	Non

En application des règles régissant les transferts de compétences, les règlements de service des syndicats primaires sont restés en vigueur et ont été automatiquement repris par Eau du Morbihan au 1^{er} janvier 2012. Pour autant, par délibération du comité syndical en date du 14 décembre 2012, les règlements de service ont été complétés et mis à jour pour prendre en compte les dispositions règlementaires récentes. Ils sont annexés progressivement aux avenants contractés.

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

1.2. Modes de gestion du service







Le service est exploité en	régie
	régie intéressée
	gérance
$\overline{\checkmark}$	marché de prestation de services
\checkmark	délégation de service public : affermage
	délégation de service public : concession

Conformément au Code Général des Collectivité Territoriales et à l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011 portant sur la modification des statuts du syndicat départemental de l'eau du Morbihan, le principe de substitution a été appliqué pour les contrats de marchés publics de services et de délégation de service public. Ainsi, les contrats d'exploitation en vigueur au 1^{er} janvier 2012 ont été transférés à Eau du Morbihan. Pour les contrats transférés dans leur intégralité à Eau du Morbihan, des avenants ont été signés afin de distinguer les éléments propres à la compétence Production-Transport et à la compétence Distribution.

Bilan des contrats d'exploitation transférés à Eau du Morbihan dans leur intégralité :

Contrats transférés à Eau du Morbihan dans leur intégralité (compétence optionnelle exercée par Eau du Morbihan)

Nombre d'affermages

12

Nombre de marchés de services

8

La liste détaillée ci-après indique les mentions suivantes pour chaque périmètre initial :

- La nouvelle appellation relative à chaque périmètre initial sous le libellé « périmètre »
- Nature du contrat d'exploitation
- Nom du délégataire ou du prestataire
- Date de début de contrat
- Date de fin de contrat initial ou date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)
- Nombre d'avenants depuis l'origine du contrat
- Numéro et date d'avenant actant du transfert à Eau du Morbihan
- Nombre d'avenants depuis le 1^{er} janvier 2014 et nature des avenants (en dehors des avenants de transfert)

Le libellé « périmètre » permet d'identifier le secteur géographique concerné par un même contrat d'exploitation en rappelant le découpage en collège territorial (CT).

Vie des contrats sur le territoire d'Eau du Morbihan Production et Distribution - 2014

Périmètre où Eau du Morbihan exerce désormais la compétence totale eau potable

Périmètre	Mode de	Mode de	Fundaitant	Dominia	Durée	Date de fin	Nombre d'avenants		Avenant transfert		Avena	ints depuis le 1er/01/2014
Perimetre	gestion	Exploitant	Depuis	(ans)	Date de fin	depuis l'origine du contrat	N°	date visa	N°	date visa	objet	
CT Blavet Evel /			04 /04 /0007	10	04/40/0040			47/00/40			Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de	
Baud	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12	3	29/04/15	révision.	
CT Blavet Evel / Moustoir	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	17/02/12				
CT Blavet Evel / Locminé	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	2	2	08/02/12				
CT Auray-Belle Ile / CCBI	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	5	3	08/02/12	5	11/03/15	Intégrer l'UP Antoureau, adapter modalités financières, arrêter l'unité dessalement, annexer le RS	
CT Ellé-Inam / Ellé	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.	
CT Ellé-Inam /	arrermage	SAON	01/01/2000	12	31/12/2013			00/02/12		30/01/13	revision et its annexe.	
Gourin	affermage	SAUR	01/01/2008	7	31/12/2014	2	1	08/02/12			R E	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	affermage	LYONNAISE DES EAUX (désormais Suez Environnement)	01/01/2007	12	31/12/2018	2	1	29/02/12	2	29/04/15	Mettre à niveau UP Cadigué de la consommation industrie de la consommation de	

Périmètre	Mode de	Mode de	Fundadant	Danuis	Durée	Data da fin	Nombre d'avenants depuis	Ave	nant transfert		Aven	ants depuis le 1er/01/2014
Perimetre	gestion	Exploitant	Depuis	(ans)	(ans) Date de fin		N°	date visa	N°	date visa	objet	
CT Ellé-Inam / Le Saint	affermage	LYONNAISE DES EAUX (désormais Suez Environnement)	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	12/03/12	2	29/04/15	Améliorer le rendement du réseau, changer le régime de TVA et actualiser les tarifs et les indices.	
CT Scorff amont / Guémené	affermage	LYONNAISE DES EAUX (désormais Suez Environnement)	01/01/2012	10	31/12/2021	2	1	05/04/12	2	29/04/15	Mettre à niveau l'UP La Plaisance, améliorer le rendement du réseau en renforçant la sectorisation, réaliser une modélisation informatique, améliorer la qualité de l'eau, changer le régime de TVA, actualiser les tarifs et les indices.	
CT Oust Moyen /	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	2		08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.	
CT Oust moyen / Réguiny	affermage	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	3	1	17/02/12	3	29/04/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision.	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	prestation de services	SAUR	01/01/2007	12	31/12/2018	1	1	08/02/12			Envoyé en pré Reçu en préfe Affiché le ID : 056-2556	
CT Oust aval / BVO	affermage	SAUR	01/01/2008	15	31/12/2022	3	1	08/02/12	3	30/01/15	Mettre fin au régime transftoir de	

Périmètre	Mode de	Exploitant	Depuis	Durée	Date de fin	Nombre d'avenants depuis	Ave	enant transfert	Avenants depuis le 1er/01		ants depuis le 1er/01/2014
remiere	gestion	Exploitant	Бериіз	(ans)	(ans)		N°	date visa	N°	date visa	objet
CT Oust aval / Roc Saint André	affermage	SAUR	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Oust aval / Sérent-Lizio	affermage	SAUR	01/01/2007	15	31/12/2021	3	1	08/02/12	3	30/01/15	Mettre fin au régime transitoire de droit à déduction de TVA, prendre en compte les raccordements d'indices dans les formules de révision et RS annexé.
CT Aff / Guer	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12			
CT Aff / SIAEP Carentoir	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	1	1	08/02/12			
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	2	1	08/02/12	2	03/09/14	Intégrer la nouvelle UP Gué Blandin en lieu et place de l'ancienne.
CT Muzillac / Muzillac	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	5	3	08/02/12	5	26/11/14	Mettre en place le télérelevé. □ ≜ ② ₹
CT Muzillac / La Roche Bernard	prestation de services	VEOLIA EAU	01/01/2008	12	31/12/2019	1	1	08/02/12			oyé en préfe du en préfe hé le 056-2556

Périmètre où Eau du Morbihan exerce désormais la compétence totale eau potable

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UP : Unité de production RS : Règlement de service

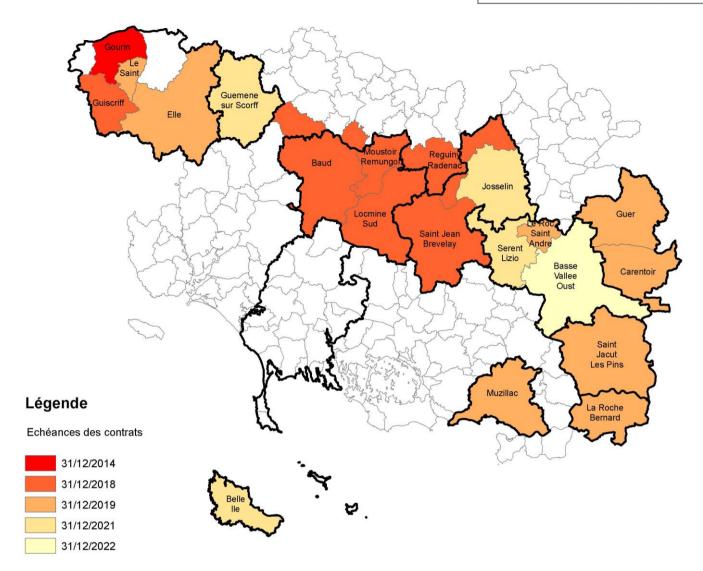
01072-20150626-CS_2015_041-DE

<u>A signaler</u>: une procédure de consultation a été menée courant 2014 en distribution, compte-tenu de l'échéance du contrat d'exploitation.

Périmètre	Mode de gestion	Exploitant	Depuis	Durée (ans)	Date de fin
CT Ellé-Inam /					
Gourin Distribution	affermage	STGS	01/01/2015	5	31/12/2019

9

Envoyé en préfecture le 02/07/2015 Reçu en préfecture le 02/07/2015 Affiché le ID : 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE



Les prestations confiées aux exploitants dans le cadre de leur(s) contrat(s) sont les suivantes, au titre de la compétence optionnelle Distribution :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs								
Gestion des abonnés accueil des usagers, facturation, traitement des doléances des clients									
Mise en service	des branchements								
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil								
Renouvellement	des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques								
Prestations particulières	maintenance des ascenseurs de réservoirs								

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

Eau du Morbihan prend en charge:

Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil	
----------------	---	--

Les exploitants et Eau du Morbihan peuvent agir sur des équipements différents pour un même ouvrage.

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)







Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les chiffres sont établis à partir des enquêtes INSEE.

Périmètre de Eau du Morbihan (en habitants)	Population INSEE 2014	Population DGF 2014
Au titre de la compétence Distribution	177 493	205 189

(Source : population INSEE mise à jour en décembre 2014 + population DGF 2011 pour la part des résidences secondaires)

Le service public d'eau potable dessert 205 189 habitants au 31/12/2014.

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

1.4. Nombre d'abonnés

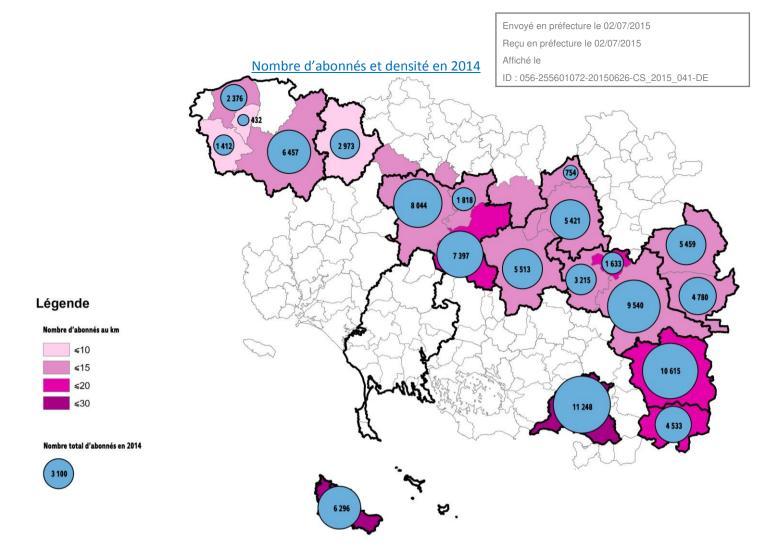


Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 99 916 abonnés au 31/12/2014.

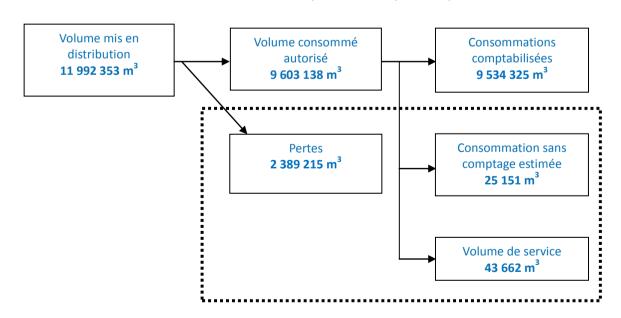
La répartition des abonnés par périmètre est la suivante :

Périmètre	Nombre d'abonnés domestiques	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre total d'abonnés 2014	Nombre total d'abonnés 2013	Variation 2014/2013	Nombre d'abonnés /km
CT Auray-Belle Ile / CCBI	6 296	0	6 296	6 251	1%	27
CT Oust Moyen / CC Josselin	5 418	3	5 421	5 368	1%	14
CT Ellé-Inam / Gourin	2 373	3	2 376	2 371	0%	14
CT Ellé-Inam / Guiscriff	1 411	1	1 412	1 408	0%	8
CT Ellé-Inam / Le Saint	432	0	432	436	-1%	7
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3 213	2	3 215	3 187	1%	13
CT Blavet Evel / Baud	8 041	3	8 044	7 979	1%	14
CT Scorff amont / Guémené	2 972	1	2 973	3 017	-1%	9
CT Ellé-Inam / Ellé	6 454	3	6 457	6 462	0%	11
CT Oust aval / BVO	9 537	3	9 540	9 453	1%	15
CT Aff / SIAEP Carentoir	4 774	6	4 780	4 765	0%	15
CT Muzillac / Muzillac	11 248	0	11 248	11 068	2%	29
CT Muzillac / La Roche Bernard	4 533	0	4 533	4 504	1%	19
CT Blavet Evel / Moustoir	1 815	3	1 818	1 808	1%	11
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	10 613	2	10 615	10 428	2%	16
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	5 508	5	5 513	5 470	1%	11
CT Aff / Guer	5 458	1	5 459	5 372	2%	15
CT Blavet Evel / Locminé	7 391	6	7 397	7 326	1%	16
CT Oust aval / Roc Saint André	1 633	0	1 633	1 611	1%	19
CT Oust moyen / Réguiny	754	0	754	748	1%	12
TOTAL	99 874	42	99 916	99 032	1%	15



1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice 2014 :



Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

1.5.2. Volumes mis en distribution au cours de l'exercice





Périmètre	Volume mis en distribution (en m³)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	469 795
CT Oust Moyen / CC Josselin	680 735
CT Ellé-Inam / Gourin	303 745
CT Ellé-Inam / Guiscriff	261 609
CT Ellé-Inam / Le Saint	52 119
CT Oust aval / Sérent-Lizio	391 538
CT Blavet Evel / Baud	887 783
CT Scorff amont / Guémené	252 120
CT Ellé-Inam / Ellé	667 488
CT Oust aval / BVO	1 033 941
CT Aff / SIAEP Carentoir	627 733
CT Muzillac / Muzillac	940 327
CT Muzillac / La Roche Bernard	378 849
CT Blavet Evel / Moustoir	340 900
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 016 336
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	869 061
CT Aff / Guer	725 202
CT Blavet Evel / Locminé	1 589 892
CT Oust aval / Roc Saint André	205 893
CT Oust moyen / Réguiny	297 287
TOTAL	11 992 353

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

1.5.3. Volumes vendus au cours de l'exercice







Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

Périmètre	Volume domestique 2014 (en m³)	Volume non domestique 2014 (en m³)	Volume total 2014 (en m³)	Volume total 2013 (en m³)	Variation 2014/2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	411 736	0	411 736	392 664	5%
CT Oust Moyen / CC Josselin	538 922	12 138	551 060	488 458	13%
CT Ellé-Inam / Gourin	195 102	78 399	273 501	294 304	-7%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	87 900	141 446	229 346	195 129	18%
CT Ellé-Inam / Le Saint	46 133	0	46 133	40 455	14%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	319 177	178	319 355	307 066	4%
CT Blavet Evel / Baud	727 890	8 446	736 336	718 742	2%
CT Scorff amont / Guémené	193 445	12 860	206 305	210 647	-2%
CT Ellé-Inam / Ellé	464 233	90 016	554 249	514 825	8%
CT Oust aval / BVO	784 192	10 454	794 646	859 610	-8%
CT Aff / SIAEP Carentoir	363 720	125 148	488 868	495 475	-1%
CT Muzillac / Muzillac	735 077	0	735 077	742 979	-1%
CT Muzillac / La Roche Bernard	320 610	0	320 610	320 275	0%
CT Blavet Evel / Moustoir	183 101	14 429	197 530	188 563	5%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	771 229	18 048	789 277	833 509	-5%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	411 413	318 942	730 355	721 256	1%
CT Aff / Guer	572 497	410	572 907	576 663	-1%
CT Blavet Evel / Locminé	671 011	706 931	1 377 942	1 361 493	1%
CT Oust aval / Roc Saint André	146 929	0	146 929	146 829	0%
CT Oust moyen / Réguiny	52 163	0	52 163	54 611	-4%
TOTAL	7 996 480	1 537 845	9 534 325	9 463 553	1%

Commentaires:

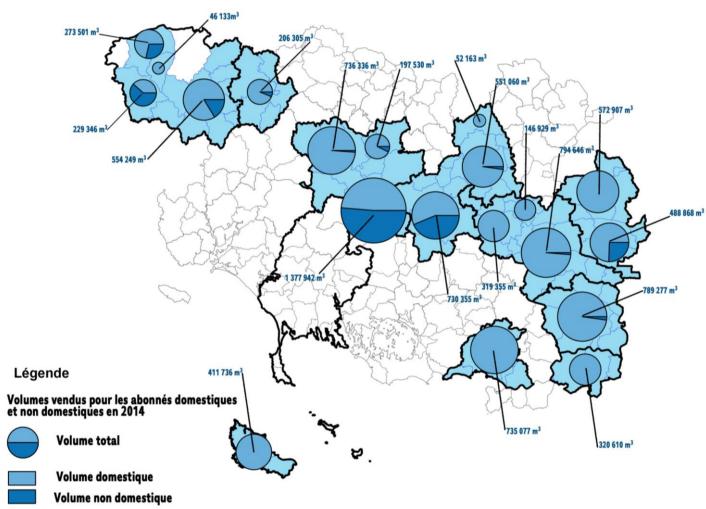
Globalement, le volume vendu aux abonnés reste stable par rapport à 2013.

Affiché le

On peut toutefois observer sur le périmètre :

- CT Oust aval / BVO, une baisse de la consommation expliquée majoritairement par l'arrêt definitif de l'industriel Doux ;
- CT Ellé-Inam / Gourin, une baisse de la consommation de l'industriel Ardo (avec toutefois un niveau supérieur à 2012);
- CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut, une baisse de la consommation ;
- CT Oust Moyen / CC Josselin, une augmentation globale de la consommation, accentuée par l'augmentation de la consommation des industriels Gad SAS et SAS Charcuteries Gourmandes ;
- CT Ellé-Inam / Ellé, une augmentation de la consommation de l'industriel Conserverie Morbihannaise ;
- CT Ellé-Inam / Guiscriff, une augmentation de la consommation de l'industriel Keranna.

Volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques en 2014



ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

1.5.4. Autres volumes





Les volumes exposés dans cette partie sont : les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau. Les volumes consommés sans comptage représentent les volumes utilisés par les essais des poteaux et bornes d'incendie. Les volumes de service du réseau concernent les nettoyages des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges et lavages de conduites, les volumes utilisés par les analyseurs de chlore ou tout analyseur en ligne.

Ces volumes sont estimés par les exploitants à partir de la fiche ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Périmètre	Volume consommé non compté 2014 (en m³)	Volume de service 2014 (en m³)	Volume 2014 (en m³)	Volume 2013 (en m³)	Variation 2014/2013 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	920	1 199	2 119	2 749	-23%
CT Oust Moyen / CC Josselin	1 190	1 593	2 783	3 618	-23%
CT Ellé-Inam / Gourin	830	842	1 672	2 134	-22%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	2 679		2 679	2 400	12%
CT Ellé-Inam / Le Saint	521		521	532	-2%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	1 300	563	1 863	1 918	-3%
CT Blavet Evel / Baud	1 820	583	2 403	3 694	-35%
CT Scorff amont / Guémené	2 541		2 541	2 608	-3%
CT Ellé-Inam / Ellé	1 360	4 553	5 913	5 840	1%
CT Oust aval / BVO	1 630	5 650	7 280	7 534	-3%
CT Aff / SIAEP Carentoir	1 350	3 649	4 999	5 324	-6%
CT Muzillac / Muzillac	1 880	7 534	9 414	8 902	6%
CT Muzillac / La Roche Bernard	780	2 101	2 881	2 585	11%
CT Blavet Evel / Moustoir	690	2 004	2 694	2 853	-6%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 700	5 971	7 671	7 976	-4%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	890	627	1 517	2 748	-45%
CT Aff / Guer	1 090	4 149	5 239	6 038	-13%
CT Blavet Evel / Locminé	1 200	1 775	2 975	3 612	-18%
CT Oust aval / Roc Saint André	320	321	641	980	-35%
CT Oust moyen / Réguiny	460	548	1 008	1 048	-4%
TOTAL	25 151	43 662	68 813	75 093	-8%

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Périmètre	Linéaire de réseau hors branchements 2014 (en km)	Linéaire de réseau hors branchements 2013 (en km)	Variation 2014/2013 (en %)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	233,519	232,890	0%
CT Oust Moyen / CC Josselin	385,967	387,020	0%
CT Ellé-Inam / Gourin	172,915	171,980	1%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	166,943	166,950	0%
CT Ellé-Inam / Le Saint	60,748	60,750	0%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	246,207	244,992	0%
CT Blavet Evel / Baud	632,209	631,490	0%
CT Scorff amont / Guémené	314,426	314,930	0%
CT Ellé-Inam / Ellé	565,806	564,588	0%
CT Oust aval / BVO	649,301	649,178	0%
CT Aff / SIAEP Carentoir	328,204	328,690	0%
CT Muzillac / Muzillac	382,380	380,930	0%
CT Muzillac / La Roche Bernard	235,934	235,770	0%
CT Blavet Evel / Moustoir	254,405	253,850	0%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	659,997	659,570	0%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	504,125	506,830	-1%
CT Aff / Guer	357,883	357,280	0%
CT Blavet Evel / Locminé	451,000	450,870	0%
CT Oust aval / Roc Saint André	86,833	86,596	0%
CT Oust moyen / Réguiny	239,793	240,470	0%
TOTAL	6 928,595	6 925,624	0%

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 6 929 kilomètres au 31/12/2014, stable par rapport à 2013.

En l'absence de procès-verbal de mise à disposition signé, les linéaires des communes de Guern, Saint-Thuriau, Réguiny, Radenac et Pleugriffet sont comptabilisés.

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement). L'assemblée délibérante du syndicat de l'Eau du Morbihan vote les tarifs concernant la facture d'eau.

Les tarifs 2014 ont été votés par le comité syndical le 20 décembre 2013 de la façon suivante :

- un tarif BLEU : applicable pour un usage domestique et assimilé hors usages de gros ou très gros consommateurs à conventionnement volontaire spécifique ;
- un tarif JAUNE : à destination des gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable ;
- un tarif VERT : à destination des très gros consommateurs sous réserve de la souscription volontaire d'une convention de facturation pour la fourniture d'eau potable.

Sont également votées des tarifications particulières pour les usages agricoles, les usages communaux, les bornes de puisage.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le schéma portant sur la structure budgétaire du syndicat de l'Eau du Morbihan est joint en annexe 1.

Les tarifs applicables aux **01/01/2013** et **01/01/2014** sont indiqués dans le tableau Ci-apres 55601072-20150626-CS_2015_041-DE

Tarifs	Au 01/01/14	Au 01/01/15	
	Tarif BLEU		
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	71 €	72€
	Abonnement compteur Ø30/40	152 €	154 €
	Abonnement compteur Ø60/80	203 €	206€
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche 1 : 0 à 500 m3	1,52 €/m³	1,55 €/m³
	Tranche 2 : au-delà de 500 m3	1,16 €/ m³	1,19 €/m³
	Tarif JAUNE		
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	1 620 €	1 646 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,91 €/m³	0,93 €/m³	
	Tarif VERT		
Part fixe (€ HT)	Abonnement forfaitaire par site	8 148 €	8 268 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Période basse saison : janvier-juin et novembre-décembre	0,70 €/m³	0,71 €/m³
	Période d'étiage : juillet-octobre	0,73 €/m³	0,75 €/m³
	Usages agricoles		
Part fixe (€ HT)	Abonnement compteur ordinaire Ø15/20	71€	72 €
	Abonnement compteur Ø30/40	152 €	154 €
	Abonnement compteur Ø60/80	203 €	206€
	Compteur supplémentaire Ø15/20 (*)	16€	17€
	Compteur supplémentaire Ø30/40 (*)	31€	32€
	Compteur supplémentaire Ø60/80 (*)	101€	103 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche 1 : 0 à 500 m3	1,52 €/m³	1,55 €/m³
	Tranche 2 : au-delà de 500 m3	1,16 €/m³	1,19 €/m³
	Usages communaux		
Part fixe (€ HT)	Abonnement 1er compteur	101€	103 €
	Compteur supplémentaire	16€	17€
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0,91 €/m³	0,93 €/m³
	Bornes de puisage		
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1,17 €/m³	1,19 €/m³
	Taxes et redevances		
Redevances	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m³	0,31 €/m³
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%

La décomposition des parts exploitants et collectivité est donnée pour chaque contrat en annexe 2.

Affiché le

Les tarifs relatifs aux frais d'accès applicables aux **01/01/2013** et **01/01/2014** sont indiques dans le tableau ci-après.

Périmètre	Frais d'accès au 01/01/2014	Frais d'accès au 01/01/2015
CT Auray-Belle Ile / CCBI	38,08€	38,32 €
CT Oust Moyen / CC Josselin	40,16€	39,90 €
CT Ellé-Inam / Gourin	38,00€	0,00€
CT Ellé-Inam / Guiscriff	39,40€	37,12 €
CT Ellé-Inam / Le Saint	37,28 €	37,80 €
CT Oust aval / Sérent-Lizio	39,09€	38,97 €
CT Blavet Evel / Baud	38,08€	38,04 €
CT Scorff amont / Guémené	28,59€	29,00€
CT Ellé-Inam / Ellé	38,10€	38,09€
CT Oust aval / BVO	39,35€	39,11 €
CT Aff / SIAEP Carentoir	39,67€	39,60€
CT Muzillac / Muzillac	39,58€	39,54 €
CT Muzillac / La Roche Bernard	39,57€	39,53 €
CT Blavet Evel / Moustoir	38,08€	38,04 €
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	39,65€	39,66 €
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	38,07€	38,03 €
CT Aff / Guer	39,79€	39,80 €
CT Blavet Evel / Locminé	38,09€	38,04 €
CT Oust aval / Roc Saint André	38,18 €	38,22€
CT Oust moyen / Réguiny	38,08 €	38,04 €
CT Blavet Océan / CCBO	Non concerné	39,88 €

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

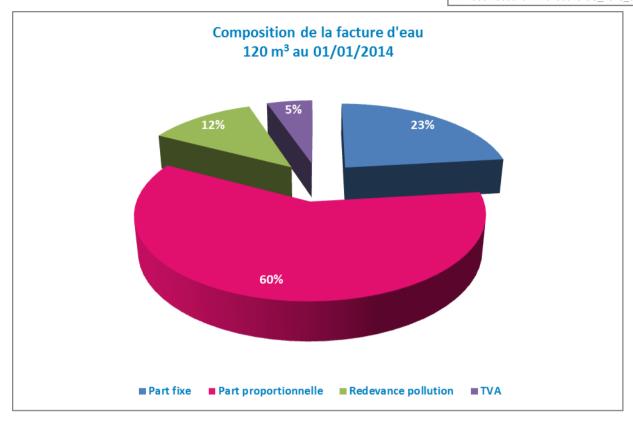


Les tarifs applicables au **01/01/2013 et au 01/01/2014** pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont donnés dans les deux tableaux suivants :

	2013								
Périmètre	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	нт	TVA	ттс	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	158,84€	56,00€	91,16€	14,00 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Oust Moyen / CC Josselin	162,42€	36,60€	87,58€	33,40 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Ellé-Inam / Gourin	153,52€	54,85€	96,48€	15,15 €	37,20€	287,20 €	15,80€	303,00€	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	180,12€	56,23€	69,88€	13,77 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Ellé-Inam / Le Saint	126,09€	39,05€	123,91€	30,95 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	163,04€	45,11€	86,96€	24,89 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Blavet Evel / Baud	146,39€	52,67€	103,61€	17,33 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Scorff amont / Guémené	171,19€	35,71€	78,81€	34,29 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Ellé-Inam / Ellé	148,72€	48,88€	101,28€	21,12 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Oust aval / BVO	166,11€	56,67€	83,89€	13,33 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00€	0,00€	250,00€	70,00 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Muzillac / Muzillac	0,00€	0,00€	250,00€	70,00 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00€	0,00€	250,00€	70,00 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00€	0,00€	250,00€	70,00 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00€	0,00€	250,00€	70,00 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00€	0,00€	250,00€	70,00 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Aff / Guer	0,00€	0,00€	250,00€	70,00 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Blavet Evel / Locminé	0,00€	0,00€	250,00€	70,00 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Oust aval / Roc Saint André	168,39€	53,31€	81,61€	16,69€	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	
CT Oust moyen / Réguiny	144,62€	51,56€	105,38 €	18,44 €	37,20€	287,20€	15,80€	303,00€	

	2014								
Périmètre	Part exploitant	dont abonnement exploitant	Part collectivité	dont abonnement Collectivité	Redevance pollution	нт	TVA	TTC	Variation 2014/2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	158,85 €	56,01€		14,99 €	37,20 €	290,60€	15,98 €	306,58€	1,18%
CT Oust Moyen / CC Josselin	163,78 €	36,62€	89,62€	34,38 €	37,20€	290,60€	15,98 €	306,58€	1,18%
CT Ellé-Inam / Gourin	154,29 €	54,78€	99,11€	16,22€	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	180,55 €	56,47€	72,85 €	14,53 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Ellé-Inam / Le Saint	117,96 €	40,29€	135,44 €	30,71 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	162,77 €	45,08€	90,63 €	25,92 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Blavet Evel / Baud	146,48 €	52,64€	106,92 €	18,36 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Scorff amont / Guémené	172,42 €	35,74€	80,98€	35,26 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Ellé-Inam / Ellé	148,73 €	48,89€	104,67 €	22,11 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Oust aval / BVO	170,96 €	56,73 €	82,44€	14,27 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,00€	0,00€	253,40 €	71,00€	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Muzillac / Muzillac	0,00€	0,00€	253,40 €	71,00 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,00€	0,00€	253,40 €	71,00 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,00€	0,00€	253,40 €	71,00 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,00€	0,00€	253,40 €	71,00€	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,00€	0,00€	253,40 €	71,00 €	37,20€	290,60 €	15,98€	306,58€	1,18%
CT Aff / Guer	0,00€	0,00€	253,40 €	71,00€	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	1,18%
CT Blavet Evel / Locminé	0,00€	0,00€	253,40 €	71,00 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	□ 1≥18 %
CT Oust aval / Roc Saint André	168,47 €	53,39€	84,93 €	17,61 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	056 1513%
CT Oust moyen / Réguiny	144,73 €	51,52€	108,67 €	19,48 €	37,20€	290,60€	15,98€	306,58€	255 1,18 %
23								\$fecture le 02/07/2015 cture le 02/07/2015 01072-20150626-CS_2015_041-DE	

Prix théorique du m3 pour un usager consommant 120 m3 : 2,55 €/m3 (TVA et rédévance pollution comprises).

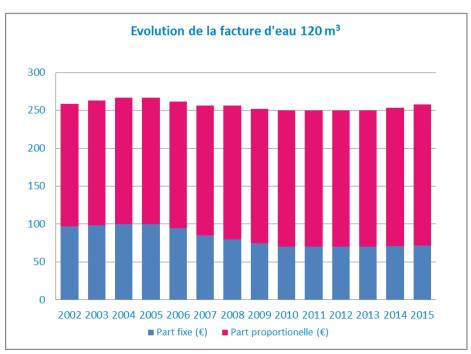


La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit le principe d'un plafonnement de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé, dite part fixe, afin d'inciter à une consommation plus économe de la ressource en eau. L'arrêté du 6 août 2007 et la circulaire du 4 juillet 2008 présentent les modalités de calcul du plafonnement.

Pour les tarifs applicables en 2014, la part fixe représente 28% de la facture 120m³ calculée hors taxe et hors redevance pollution. Le plafond à prendre en compte est de 30%.

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Facture 120 m³ (€)
2002	258,89
2003	262,77
2004	266,72
2005	266,72
2006	261,78
2007	256,69
2008	256,50
2009	252,00
2010	250,00
2011	250,00
2012	250,00
2013	250,00
2014	253,40
2015	258,00



Envoyé en préfecture le 02/07/2015 Reçu en préfecture le 02/07/2015 Affiché le

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

V	annuelle
	semestrielle
	trimestrielle
	quadrimestrielle

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuelle
 semestrielle pour le tarif bleu (à l'exception des mensualisés)
 trimestrielle
 quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 9 534 325 m³ (pour mémoire : 9 463 553 m³ en 2013).

L'évolution des éléments du prix depuis l'exercice précédent s'explique par :

- Les composantes de la rémunération des délégataires qui évoluent suivant des formules de révision contractuelles chaque année,
- La grille tarifaire qui a évolué au 1^{er} janvier 2014.

2.3. Recettes



Les recettes sont explicitées sous forme de tableaux :

- Le premier indique toutes les recettes de Eau du Morbihan au titre de la compétence Distribution (quelle que soit la forme du contrat d'exploitation de chaque périmètre) ;
- Le second indique les recettes des exploitants dans le cadre des affermages ;
- Le dernier indique les recettes des exploitants dans le cadre des marchés de services.

Recettes de la collectivité :

		Recettes de la collectivité 2014								
Périmètre	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2014/2013 en %			
CT Auray-Belle Ile / CCBI	334 845,81	101 884,31	0,00	0,00	0,00	334 845,81	1,07%			
CT Oust Moyen / CC Josselin	367 579,14	196 416,62	38,49	1 465,32	0,00	367 617,63	1,08%			
CT Ellé-Inam / Gourin	149 194,61	34 891,20	2 769,98	7 753,56	0,00	151 964,59	1,07%			
CT Ellé-Inam / Guiscriff	57 608,26	19 768,85	-5 139,99	7 960,00	0,00	52 468,27	0,88%			
CT Ellé-Inam / Le Saint	45 259,21	15 316,67	0,00	0,00	0,00	45 259,21	1,15%			
CT Oust aval / Sérent-Lizio	183 620,32	90 502,86	209,69	116,20	0,00	183 830,01	1,04%			
CT Blavet Evel / Baud	567 277,17	167 295,93	3 821,81	194,19	0,00	571 098,98	1,04%			
CT Scorff amont / Guémené	166 925,24	103 553,85	-152,92	798,72	0,00	166 772,32	1,02%			
CT Ellé-Inam / Ellé	422 225,85	146 438,94	6 094,13	9 543,32	0,00	428 319,98	1,05%			
CT Oust aval / BVO	469 054,62	150 994,13	3 216,34	257,40	0,00	472 270,96	0,98%			
CT Aff / SIAEP Carentoir	851 157,82	329 681,00	101 111,51	9 768,00	18 537,29	970 806,62	1,02%			
CT Muzillac / Muzillac	1 834 534,81	770 352,00	0,00	0,00	0,00	1 834 534,81	1,02%			
CT Muzillac / La Roche Bernard	783 149,45	306 922,50	0,00	0,00	0,00	783 149,45	1,03%			
CT Blavet Evel / Moustoir	376 523,09	131 275,85	14 746,39	1 620,00	75 762,00	467 031,48	1,03%			
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1 864 383,52	725 528,92	18 038,84	1 620,00	0,00	1 882 422,36	1,00%			
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	976 627,97	388 542,63	243 088,65	16 296,00	67 287,88	1 287 004,50	1,02%			
CT Aff / Guer	1 109 641,18	389 100,00	774,22	152,00	12 700,81	1 123 116,21	1,00%_			
CT Blavet Evel / Locminé	1 447 348,32	535 554,12	530 358,83	24 444,00	6 373,28	1 984 080,43	1,02%			
CT Oust aval / Roc Saint André	96 516,59	29 405,71	0,00	0,00	0,00	96 516,59	1,05%			
CT Oust moyen / Réguiny	50 275,53	14 520,97	0,00	0,00	0,00	50 275,53	1,00%			
	12 153 748,51	4 647 947,06	918 975,97	81 988,71	180 661,26	13 253 385,74	1,02%			

Soit un montant de recettes totales de 13 253 385,74 € HT pour l'exercice 2014 (12 993 591,67 € HT en 2013).

0150626-CS_2015_041-DE

Recettes de l'exploitant (dans le cadre des affermages) :

	Recettes de l'exploitant 2014						
Périmètre	Recettes vente d'eau domestiques	dont abonnements domestiques	Recettes de vente d'eau non domestiques	dont abonnements non domestiques	Recettes de volume exporté	Recettes totales	Variation 2014/2013 en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	688 044,73 €	349 033,63 €	0,00€	0,00€	0,00€	688 044,73 €	2,73%
CT Oust Moyen / CC Josselin	730 519,93 €	194 382,98 €	12 623,89 €	154,68 €	0,00€	743 143,82 €	9,19%
CT Ellé-Inam / Gourin	284 610,66 €	127 297,89 €	61 534,10 €	394,44 €	108 150,78 €	454 295,54 €	-2,64%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	166 333,86 €	78 406,91	114 715,77 €	181,68 €	4 090,05 €	285 139,68 €	1,14%
CT Ellé-Inam / Le Saint	51 167,17 €	19 216,72	0,00€	0,00€	0,00€	51 167,17 €	1,14%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	442 390,15 €	141 611,66 €	334,09€	198,55 €	12 741,68 €	455 465,92 €	2,81%
CT Blavet Evel / Baud	979 900,39 €	416 741,18 €	6 738,47 €	231,82 €	116 360,04 €	1 102 998,90 €	-0,16%
CT Scorff amont / Guémené	331 618,85 €	106 005,95	13 475,52 €	821,28 €	0,00€	345 094,37 €	1,03%
CT Ellé-Inam / Ellé	696 310,65 €	310 276,62 €	71 517,71 €	224,68 €	42 905,84 €	810 734,20 €	5,71%
CT Oust aval / BVO	1 288 034,26 €	530 831,57 €	9 946,99 €	249,60 €	87 515,48 €	1 385 496,73 €	-1,41%
CT Oust aval / Roc Saint André	225 708,52 €	85 539,04 €	0,00€	0,00€	0,00€	225 708,52 €	1,28%
CT Oust moyen / Réguiny	78 118,57 €	37 562,70 €	0,00€	0,00€	0,00€	78 118,57 €	-1,54%

Soit un montant de recettes totales de 6 625 408,15 € HT pour l'exercice 2013 (6 470 409,13 € HT en 2013).

Recettes de l'exploitant (dans le cadre des marchés de services) :

	Rémunération de l'exploitant 2014 en € HT			
Périmètre	Rémunération prestataire - Distribution	Branchements – Compteurs – Prestations autres		
CT Aff / SIAEP Carentoir	268 788,63 €	56 454,79 €		
CT Muzillac / Muzillac	529 611,21 €	123 252,10 €		
CT Muzillac / La Roche Bernard	237 848,33 €	69 679,44 €		
CT Blavet Evel / Moustoir	148 275,94 €	17 110,72 €		
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	511 861,93 €	182 065,10 €		
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	381 717,17 €	93 796,74 €		
CT Aff / Guer	268 309,87 €	77 749,72 €		
CT Blavet Evel / Locminé	471 337,05 €	105 864,04 €		

Soit un montant de rémunérations totales (prestataire – Distribution) de 2 817 750,13 € HT pour l'exercice 2014 (2 827 061,12 € HT en 2013).

Envoyé en préfecture le 02/07/2015

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)







Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire – exercice 2014

Périmètre	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques - contrôle sanitaire	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physicochimiques NON CONFORMES - contrôle sanitaire	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico- chimiques (P201.1)	Commentaires sur non- conformités
CT Auray-Belle Ile / CCBI	36	0	37	0	100%	100%	
CT Oust Moyen / CC Josselin	55	0	55	0	100%	100%	
CT Ellé-Inam / Gourin	20	0	20	0	100%	100%	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	13	0	13	0	100%	100%	
CT Ellé-Inam / Le Saint	6	0	6	0	100%	100%	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	34	0	34	0	100%	100%	
CT Blavet Evel / Baud	40	0	41	0	100%	100%	
CT Scorff amont / Guémené	38	0	42	0	100%	100%	
CT Ellé-Inam / Ellé	60	0	62	0	100%	100%	
CT Oust aval / BVO	93	0	93	0	100%	100%	
CT Aff / SIAEP Carentoir	51	0	53	0	100%	100%	
CT Muzillac / Muzillac	83	0	84	0	100%	100%	
CT Muzillac / La Roche Bernard	36	0	37	0	100%	100%	
CT Blavet Evel / Moustoir	19	0	19	0	100%	100%	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	74	0	74	0	100%	100%	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	55	1	55	0	98%	100%	Escherichia colid Afficial (2/100ml avec EQ
CT Aff / Guer	53	0	53	0	100%	100%	en p n pré le 3-255
CT Blavet Evel / Locminé	82	0	82	0	100%	100%	eréfedi fectur 60107
CT Oust aval / Roc Saint André	27	0	27	0	100%	100%	ture III re le 0 72-20
CT Oust moyen / Réguiny	6	0	6	0	100%	100%	e 02/07/2 02/07/2 015062

626-CS_2015_041-DE

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

Le tableau ci-après indique les taux de conformité pour chaque périmètre.

Périmètre	Taux de conformité - microbiologie (P101.1)	Taux de conformité - paramètres physico- chimiques (P201.1)
CT Auray-Belle Ile / CCBI	100%	100%
CT Oust Moyen / CC Josselin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Gourin	100%	100%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	100%	100%
CT Ellé-Inam / Le Saint	100%	100%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	100%	100%
CT Blavet Evel / Baud	100%	100%
CT Scorff amont / Guémené	100%	100%
CT Ellé-Inam / Ellé	100%	100%
CT Oust aval / BVO	100%	100%
CT Aff / SIAEP Carentoir	100%	100%
CT Muzillac / Muzillac	100%	100%
CT Muzillac / La Roche Bernard	100%	100%
CT Blavet Evel / Moustoir	100%	100%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	100%	100%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	98%	100%
CT Aff / Guer	100%	100%
CT Blavet Evel / Locminé	100%	100%
CT Oust aval / Roc Saint André	100%	100%
CT Oust moyen / Réguiny	100%	100%

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Les taux de conformité exposés plus haut sont consolidés en les pondérant par les volumes consommés ou vendus.

Ainsi pour 2014, le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne la microbiologie est de 99,9% et le taux de conformité consolidé pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques est de 100,0%.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2b) ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

réseaux de distribution



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. Les 30 points d'inventaire des réseaux ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux sont acquis. Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux sont acquis.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant:

Plan de réseaux	15 points
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable, comprenant la localisation des ouvrages	
principaux et des dispositifs généraux de mesures	0 ou 10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	0 ou 5
Inventaire des réseaux	30 points
Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les	
matériaux et les diamètres (procédure de mise à jour comprise)	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à]
90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au	I
moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux	0 ou 10
Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à	
90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au	1
moins 95% du linéaire total des réseaux.	1 à 5
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points
Le plan de réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour	
l'implantation des réseaux	0 ou 10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les	
ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10
Le plan de réseaux précise la localisation des branchements (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Document mentionnant pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la]
référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la	
nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	0 ou 10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que]
réparations, purges, travaux de renouvellement	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé	
assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et	
permettant d'apprécier notamment le temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des	
réseaux.	0 ou 5
TOTAL	120

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Périmètre	2014
CT Auray-Belle Ile / CCBI	120
CT Oust Moyen / CC Josselin	115
CT Ellé-Inam / Gourin	118
CT Ellé-Inam / Guiscriff	120
CT Ellé-Inam / Le Saint	120
CT Oust aval / Sérent-Lizio	120
CT Blavet Evel / Baud	120
CT Scorff amont / Guémené	111
CT Ellé-Inam / Ellé	120
CT Oust aval / BVO	120
CT Aff / SIAEP Carentoir	108
CT Muzillac / Muzillac	108
CT Muzillac / La Roche Bernard	108
CT Blavet Evel / Moustoir	120
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	108
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	120
CT Aff / Guer	108
CT Blavet Evel / Locminé	120
CT Oust aval / Roc Saint André	120
CT Oust moyen / Réguiny	120

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2014 est 116.

Le détail de l'évaluation de l'indice par périmètre est donné en annexe 3.

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)







Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

Pour l'application de la formule précédente, le volume produit et les importations correspondent aux volumes fournis par Eau du Morbihan au service Distribution, déclinés par périmètres.

Reçu en préfecture le 02/07/2015
Affiché le **Pour mémoire**

				4	
Périmètre	Seuil rendement	Rendement	Seu 1150 @ 150 @ 1107@ 1201	50 โลยานร้องที่อาณ	DE
	2014 (*)	2014	2013 (*)	2013	
CT Auray-Belle Ile / CCBI	65,97%	88,09%	65,93%	80,05%	
CT Oust Moyen / CC Josselin	66,14%	86,35%	66,02%	85,36%	
CT Ellé-Inam / Gourin	66,42%	94,01%	66,49%	88,37%	
CT Ellé-Inam / Guiscriff	65,78%	88,97%	65,67%	85,52%	
CT Ellé-Inam / Le Saint	65,42%	89,51%	65,37%	83,49%	
CT Oust aval / Sérent-Lizio	65,78%	83,30%	65,77%	80,55%	
CT Blavet Evel / Baud	66,93%	95,52%	66,75%	97,20%	
CT Scorff amont / Guémené	65,36%	82,85%	65,37%	83,10%	
CT Ellé-Inam / Ellé	65,62%	85,45%	65,57%	80,72%	
CT Oust aval / BVO	65,98%	83,22%	66,03%	83,33%	
CT Aff / SIAEP Carentoir	65,89%	79,92%	65,89%	77,41%	
CT Muzillac / Muzillac	66,07%	79,17%	66,08%	81,29%	
CT Muzillac / La Roche Bernard	65,75%	85,44%	65,76%	80,81%	
CT Blavet Evel / Moustoir	65,70%	91,97%	65,90%	90,23%	
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	65,66%	78,41%	65,70%	81,93%	
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	66,09%	87,96%	66,08%	89,74%	
CT Aff / Guer	65,92%	80,33%	65,93%	76,35%	
CT Blavet Evel / Locminé	66,80%	87,64%	66,67%	89,53%	
CT Oust aval / Roc Saint André	65,93%	71,67%	65,94%	76,07%	
CT Oust moyen / Réguiny	65,58%	85,36%	65,56%	82,49%	

(*) Lorsque les pertes d'eau dans les réseaux de distribution dépassent les seuils fixés par le décret n°2012-97 (pris pour l'application de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement), un plan d'actions et de travaux doit être engagé. A défaut, une majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est appliquée.

Pour le calcul du seuil de rendement de réseau de distribution, la valeur de l'indice linéaire de consommation est prise en compte.

L'indice linéaire de consommation se calcule ainsi :

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 jours * longueur du réseau hors branchements)

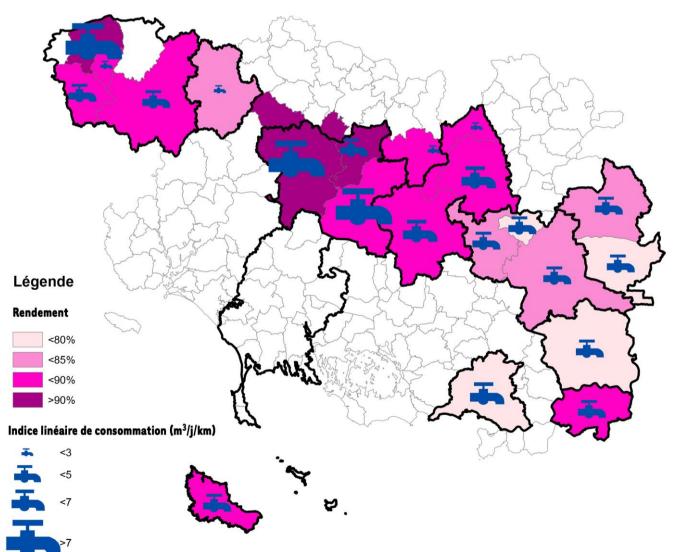
		Pour mémoire
Périmètre Périmètre	Indice linéaire de consommation (m³/j/km) 2014	Indice linéaire de consommation (m³/j/km) 2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	4,86	4,65
CT Oust Moyen / CC Josselin	5,70	5,08
CT Ellé-Inam / Gourin	7,10	7,43
CT Ellé-Inam / Guiscriff	3,92	3,34
CT Ellé-Inam / Le Saint	2,10	1,85
CT Oust aval / Sérent-Lizio	3,90	3,87
CT Blavet Evel / Baud	9,67	8,74
CT Scorff amont / Guémené	1,82	1,87
CT Ellé-Inam / Ellé	3,05	2,84
CT Oust aval / BVO	4,85	5,17
CT Aff / SIAEP Carentoir	4,45	4,43
CT Muzillac / Muzillac	5,33	5,41

Envoyé en préfecture le 02/07/2015 Reçu en préfecture le 02/07/2015 _041-DE

Périmètre		Affichelladice linéaire de lo co osozsus atio 20 (50%/5/6122) 15
	2014	2013
CT Muzillac / La Roche Bernard	3,77	3,79
CT Blavet Evel / Moustoir	4,60	4,49
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	3,31	3,50
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	5,45	5,38
CT Aff / Guer	4,60	4,65
CT Blavet Evel / Locminé	9,00	8,36
CT Oust aval / Roc Saint André	4,66	4,68
CT Oust moyen / Réguiny	2,90	2,80

Les rendements de réseau de distribution, déclinés par périmètre, sont tous au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice. Le rendement du réseau de distribution est calculé à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan, soit une valeur de 83,11% pour l'année 2014 (pour un indice linéaire de consommation moyen de $4,65 \text{ m}^3/\text{j/km pour } 2014).$

Indices linéaires de consommation et rendements du réseau de distribution 2014



ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)







Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés se calcule ainsi :

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 jours * longueur du réseau hors branchements en km)

		Pour mémoire
Périmètre	Indice des volumes non comptés (m³/j/km) 2014	Indice des volumes non comptés (m³/j/km) 2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,68	1,19
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,92	0,89
CT Ellé-Inam / Gourin	0,48	1,01
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,53	0,61
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,27	0,39
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,80	0,96
CT Blavet Evel / Baud	0,46	0,27
CT Scorff amont / Guémené	0,40	0,40
CT Ellé-Inam / Ellé	0,55	0,71
CT Oust aval / BVO	1,01	0,94
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,16	1,34
CT Muzillac / Muzillac	1,47	1,31
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,68	0,93
CT Blavet Evel / Moustoir	0,43	0,52
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,94	0,80
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,75	0,63
CT Aff / Guer	1,17	1,49
CT Blavet Evel / Locminé	1,29	1,00
CT Oust aval / Roc Saint André	1,86	1,50
CT Oust moyen / Réguiny	0,51	0,61

Les indices exposés ci-avant sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2014**, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,83 m³/j/km**.

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)





Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau se calcule ainsi :

pertes / (365 jours * longueur du réseau hors branchements en km)

		Pour mémoire
Périmètre	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km) 2014	Indice linéaire de pertes en réseau (m³/j/km) 2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,66	1,16
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,90	0,86
CT Ellé-Inam / Gourin	0,45	0,98
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,49	0,57
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,25	0,37
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,78	0,93
CT Blavet Evel / Baud	0,45	0,25
CT Scorff amont / Guémené	0,38	0,38
CT Ellé-Inam / Ellé	0,52	0,68
CT Oust aval / BVO	0,98	0,91
CT Aff / SIAEP Carentoir	1,12	1,29
CT Muzillac / Muzillac	1,40	1,25
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,64	0,90
CT Blavet Evel / Moustoir	0,40	0,49
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,91	0,77
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,75	0,62
CT Aff / Guer	1,13	1,44
CT Blavet Evel / Locminé	1,27	0,98
CT Oust aval / Roc Saint André	1,84	1,47
CT Oust moyen / Réguiny	0,50	0,60

Les indices exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par les linéaires de réseau (hors branchement). Pour l'année **2014**, l'indice linéaire des pertes est de **0,81 m³/j/km**.

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou l'exploitant) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Taux moyettide le

	renouvellement: ess. 2656010 72-20150626-CS_2015_041-DE
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,1%
CT Ellé-Inam / Gourin	0,2%
CT Oust aval / Sérent-Lizio	1,1%
CT Blavet Evel / Baud	0,3%
CT Ellé-Inam / Ellé	0,7%
CT Oust aval / BVO	0,6%
CT Blavet Evel / Moustoir	0,3%
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,3%
CT Blavet Evel / Locminé	0,5%
CT Oust aval / Roc Saint André	0,3%
CT Oust moyen / Réguiny	0,3%
CT Oust Moyen / CC Josselin	0,3%
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,5%
CT Muzillac / Muzillac	1,2%
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,2%
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,0%
CT Aff / Guer	0,9%
CT Ellé-Inam / Guiscriff	0,1%
CT Scorff amont / Guémené	0,2%
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,0%

Pour l'année **2014**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,5%** (pour mémoire : 0,6% pour 2013).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules coffectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

taux d'occurence des interruptions de service non programmées = $\frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} *1000$

Périmètre	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées pour 1 000 abonnés 2014
CT Auray-Belle Ile / CCBI	1,91
CT Ellé-Inam / Gourin	2,58
CT Oust aval / Sérent-Lizio	5,29
CT Blavet Evel / Baud	4,66
CT Ellé-Inam / Ellé	3,87
CT Oust aval / BVO	3,98
CT Blavet Evel / Moustoir	6,23
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	7,80
CT Blavet Evel / Locminé	6,35
CT Oust aval / Roc Saint André	9,80
CT Oust moyen / Réguiny	4,72
CT Oust Moyen / CC Josselin	9,59
CT Aff / SIAEP Carentoir	3,14
CT Muzillac / Muzillac	3,02
CT Muzillac / La Roche Bernard	6,18
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	1,51
CT Aff / Guer	4,21
CT Ellé-Inam / Guiscriff	1,42
CT Scorff amont / Guémené	3,03
CT Ellé-Inam / Le Saint	0,00

Pour l'année **2014**, 464 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (205 en 2013), soit un taux d'occurrence moyen des interruptions de service non-programmée de **4,34 pour 1 000 abonnés** à l'échelle du périmètre Distribution de Eau du Morbihan (1,99 pour 1 000 abonnés en 2013).

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

3.5. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



<u>Dans ses règlements de service</u>, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

 $taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = \frac{ayant respecté le délai}{nombre total d'ouvertures de branchements} *100$

Pour l'année **2014**, le taux de respect de ce délai est de **97,7 %** (100% en 2013).

3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

Distribution	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	37 594 574	40 372 267
Encours émanant de la dette Distribution transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	37 594 574	33 372 267
Encours émanant de la dette réalisée directement par le Budget Distribution		7 000 000

Epargne brute annuelle en €	4 621 457	5 004 992
Durée d'extinction de la dette en années	8,13	8,07
soit encore :	8ans 2mois	8ans 1mois

La particularité pour le budget Distribution en matière de dettes réside dans le fait que les emprunts sont supportés par le budget Transport – Négoce, puis réaffectés au budget Distribution (qui supporte donc sa quote-part), pour la dette transférée au 1^{er} janvier 2012.

Pour l'année 2014, la durée d'extinction de la dette Distribution est de 8 ans et 1 mois.

3.7. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P15440)

branchements

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2014 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

 $taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = \frac{tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente} *100$

Périmètre	Taux d'impayés 2013 en %	Taux d'impayés 2012 en %
CT Auray-Belle Ile / CCBI	0,49	0,4
CT Ellé-Inam / Gourin	1,83	1,5
CT Oust aval / Sérent-Lizio	0,72	8,38
CT Blavet Evel / Baud	1,27	0,92
CT Ellé-Inam / Ellé	1,41	1,67
CT Oust aval / BVO	1,44	3,98
CT Blavet Evel / Moustoir	0,75	0,56
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	0,45	1,35
CT Blavet Evel / Locminé	0,75	0,46
CT Oust aval / Roc Saint André	1,79	0,62
CT Oust moyen / Réguiny	1,66	0,8
CT Oust Moyen / CC Josselin	1,01	1,75
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,31	0
CT Muzillac / Muzillac	0,34	0
CT Muzillac / La Roche Bernard	0,05	0,01
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,28	0,06
CT Aff / Guer	0,30	0,05
CT Ellé-Inam / Guiscriff	2,29	0,82
CT Scorff amont / Guémené	1,07	0,71
CT Ellé-Inam / Le Saint	9,12	1,64

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de 2013. Pour l'année 2014, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2013 est de 0,89%.

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

3.8. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites Oui No

taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} *1000$

Périmètre	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2014	Taux de réclamations pour 1000 abonnés 2013
CT Auray-Belle Ile / CCBI	2,43	1,3
CT Ellé-Inam / Gourin	2,58	1,27
CT Oust aval / Sérent-Lizio	2,23	0,63
CT Blavet Evel / Baud	2,08	0,46
CT Ellé-Inam / Ellé	0,94	1,55
CT Oust aval / BVO	1,07	1,17
CT Blavet Evel / Moustoir	3,17	1,05
CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	1,86	1,29
CT Blavet Evel / Locminé	0,83	0,68
CT Oust aval / Roc Saint André	0,62	1,26
CT Oust moyen / Réguiny	0,35	2,07
CT Oust Moyen / CC Josselin	3,96	0,37
CT Aff / SIAEP Carentoir	0,21	0,84
CT Muzillac / Muzillac	0,99	0,63
CT Muzillac / La Roche Bernard	-	0,89
CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	0,19	0,58
CT Aff / Guer	-	1,49
CT Ellé-Inam / Guiscriff	2,12	16,00
CT Scorff amont / Guémené	4,71	6,00
CT Ellé-Inam / Le Saint	4,63	7,00

Les taux exposés ci-dessus sont consolidés en les pondérant par le nombre d'abonnés. Pour l'année **2014**, le taux de réclamations est de **1,38 pour 1 000 abonnés** (1,37 pour 1 000 abonnés en 2013).

4. Financement des investissements 20150626-CS_2015_041-DE

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 μ g/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Périmètre	Branchements plombs restants au 31/12/2014	Branchements plombs changés en 2014	Branchements en plomb restants/nombre total de branchements en %
CT Ellé-Inam / Gourin	16	20	1
CT Oust Moyen / CC Josselin	2	0	0

Sur les autres périmètres, il ne reste plus de branchement en plomb identifié à ce jour.

4.2. Montants financiers







Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés). Dans le cas présent, seuls les marchés publics d'un montant supérieur à 20 000 € HT et notifiés courant 2014 sont pris en compte.

En matière de subventions, les partenaires sont : l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et le Département du Morbihan (CG 56). Seules les aides accordées à ce jour sont indiquées dans les tableaux.

Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant HT	Montants des subventions AELB en € H.T.	Montants des avances AELB - Prêt à Taux 0%	Montants des subventions CG56 en € H.T.
		Mini 50 000 €			
	MAC 2014-2016 Collège Territorial de	Maxi 130000 €			
AFF	l'Aff	HT/AN			
	Programme 2014 - Collège Territorial				
AFF	de l'Aff	624 012,50 €			
	Programme 2014 belle ile - lot 1				
AURAY BELLE ILE	travaux avec tranchées	99 429,00 €			
	Programme 2014 belle ile - lot 2				
AURAY BELLE ILE	travaux sans tranchée	96 265,00 €			
AURAY BELLE ILE	MOE PROG 2015-2017	35 910,00 €			

	Reçu en préfecture le 02/07/20					/2015
Collège Territorial	Intitulé du marché	Montant HT		Affiché I the des entions B en € H.T.	2556 M072+20158 6	^{26-C¶} √1011±011±05des subventions CG56 en € H.T.
BELLE ILE	Installation et exploitation d'un système de relève à distance d'un parc de compteurs d'eau à Belle-Ile en Mer - Collège Territorial Auray / Belle-Ile	712 082,50 €				72 730 €
BLAVET EVEL	Renouvellement et déplacement accélérateur Kergicquel à NAIZIN	77 040,00 €				
BLAVET EVEL	Programme 2014	522 199,00 €				
BLAVET EVEL	MOE MAC 2015-2017	47 782,50 €				
BLAVET EVEL	MOE programme 2015-2014	81 600,00 €				
EAU DU MORBIHAN	Sécurisation secteur Moustoir Remungol	235 906,00 €				30 000 €
EAU DU MORBIHAN	Chloration Moustoir Remungol	48 210,78 €				
ELLE INAM	Programme ELLE 2014	432 442,70 €				
ELLE INAM	MAC ELLE INAM 2014-2016 Déviation Muzillac Pont	Mini 50 000 € Maxi 160000 € HT/AN				
MUZILLAC	Chaland/Placeno	136 372,50 €				
MUZILLAC	Programme 2014 Muzillac	188 713,00 €				
MUZILLAC	Programme 2014 LRB	95 852,00 €				
MUZILLAC	MOE MAC 2015-2017	39 885,00 €				
MUZILLAC	MOE PROG 2015-2017	65 415,00 €				
MUZILLAC	Télé relève Billiers Damgan Travaux et Exploitation	473459 € TVX et 137533 € ht Exploitation				72 730 €
OUST AVAL	Programme 2014 BVO	397 176,00 €				
OUST AVAL	MOE MAC 2015-2017	32 080,00 €				
OUST AVAL	MOE PROG 2015-2017	70 056,00 €				
		Mini 300 Maxi 400000 €				
OUST AVAL	MAC 2014 Oust Aval	HT				
OUST MOYEN	Programme Josselin	194 736,50 €				
OUST MOYEN	Programme St Jean	202 200,00 €				
OUST MOYEN	MOE MAC 2015-2017	31 240,93 €				
OUST MOYEN	MOE programme 2015-2017	74 160,00 €				
OLICT MOVEN	MAC St Jean Blay+Les Forges, Buléon et	Mini 80000				
OUST MOYEN	Lantillac	Maxi 200000				
SAINT IACUT	Programme Exceptionnel Fonte 2014-	262 700 00 6				
SAINT-JACUT SAINT-JACUT	2015 Programme 2014 - TF et TC	362 708,00 € 421 517,90 €				
SCORFF AMONT	MOE programme 2015-2014	22 020,60 €				
230		0_0,00 0	i		1	i l

L'état récapitulatif des marchés publics passés est fourni en annexe 4.

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

4.3. État de la dette du service







L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

Distribution	2012	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	41 873 792	37 594 574	40 372 267
Encours émanant de la dette Distribution transférée par les syndicats à Eau du Morbihan depuis le 01/01/2012	41 873 792	37 594 574	33 372 267
Encours émanant de la dette réalisée directement par le Budget Distribution			7 000 000

Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	4 420 988	4 278 890	4 222 308
	en intérêts	1 853 316	1 621 340	1 439 912

Le budget Transport-Négoce supporte la totalité des emprunts repris par Eau du Morbihan avant répartition (et remboursement) sur les deux autres budgets Production et Distribution, pour la dette transférée au 1^{er} janvier 2012.

4.4. Amortissements







	2012	2013	2014
Dotation aux amortissements - distribution (en €)	4 131 866	4 615 920	4 587 547

Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements - Distribution, a été de 4 587 547 €.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux et projets à l'étude







Lors du comité syndical du 29 novembre 2013, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été présenté pour la période 2014-2018 dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Ce plan regroupe les programmes pluriannuels de travaux adoptés et les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.

Reçu en préfecture le 02/07/2015

Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS 2015 041-DE

-	-			ID	: 056-255601072	-20130020-00_	_2013_0+1-DL		
		2013 et							
		antérieur							
		s pour							
collèges	Opérations	mémoire	2014	2015	2016	2017	2018		
	Distribution								
Collèges distribution	programme ordinaire		6	6	6	6	6		
	programme exceptionnel		1	1	1	1	1		
	total distribution		7	7	7	7	7		

Extrait du PPI – 29 novembre 2013 – compétence Distribution

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

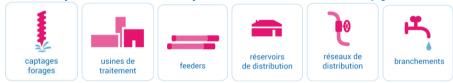
Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté.
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le comité syndical de Eau du Morbihan a voté une participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 0,15 € par abonné par an, soit un montant de 14 762 € au titre de 2014.

Les exploitants (SAUR, VEOLIA et LYONNAISE DES EAUX) sont également signataires d'une convention relative au FSL (abandons des frais + abandons de créance à hauteur de 25€ forfaitairement par dossier accepté).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Eau du Morbihan a accordé une participation à hauteur de :

- ≥ 20 000 € en faveur de l'association A.A.P.E.L. pour un programme Eau et Santé dans la province de Khanh Hoa au Vietnam (pour la réalisation de postes sanitaires). Pour mémoire, depuis quatre années le syndicat participe respectivement à hauteur de 22 400 € en 2010, 20 000 € en 2011, 20 000 € en 2012 et 20 000 € en 2013.
- ➤ 10 000 € en faveur de l'association Energie Morbihan pour le projet au Gros Morne à Haïti consistant en l'installation de purificateurs d'eau afin d'améliorer la problématique de salubrité publique (10 000 € en 2013).

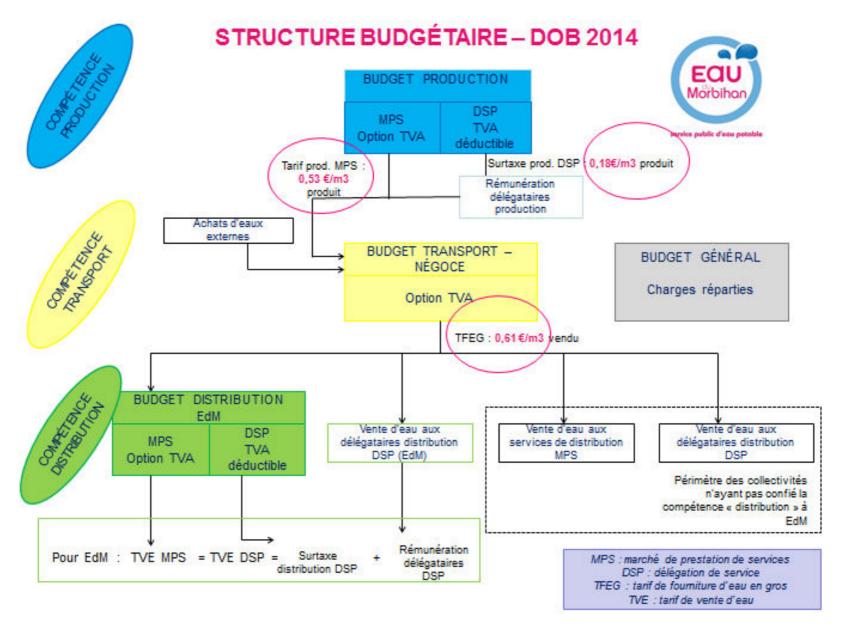
Ces participations s'inscrivent dans les actions retenues et financées par le Département dans le cadre de sa politique au titre des actions de coopération décentralisée.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs 50626-CS_2015_041-DE

	Consolidation sur le territoire Eau du Morbihan - compétence Distribution	Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	193 120	205 189
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,53€	2,55€
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour ouvré	1 jour ouvré
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,1%	99,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,9%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110/120	116/120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,70%	83,11%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,85 m ³ /j/km	0,83 m ³ /j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,81 m ³ /j/km	0,81 m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,6%	0,5%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,004 €/m³	0,004 €/m³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,99 % abonnés	4,34 % _o abonnés
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	97,7 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Distribution	8,13 années	8,07 années
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,48 %	0,89 %
P155.1	Taux de réclamations	1,37 % abonnés	1,38 % abonnés

Envoyé en préfecture le 02/07/2015 Reçu en préfecture le 02/07/2015 Affiché le

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE



Envoyé en préfecture le 02/07/2015 Reçu en préfecture le 02/07/2015 Affiché le ID : 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

Tarifs au 1er janvier 2014		CT Blavet Evel / Baud		CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray- Belle Ile / CCBI		CT Ellé- Inam / Gourin		CT Ellé- Inam / Ellé		CT Ellé- Inam / Guiscriff		CT Ellé- Inam / Le Saint	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité		Tarif : part exploitant							Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	18,36 €/an	52,64 €/an	71,00 €/an	71,00 €/an	14,99 €/an	56,01 €/an	16,22 €/an	54,78 €/an	22,11 €/an	48,89 €/an	14,53 €/an	56,47 €/an	30,95 €/an	39,96 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,78 €/m³	0,74 €/m³	1,52 €/an	1,52 €/an	0,747 €/m³	0,773 €/m³	0,699 €/m³	0,821 €/m³	0,721 €/m³	0,799 €/m³	0,6035 €/m³	0,9165 €/m³	0,799 €/m³	0,035 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,724 €/m³	0,796 €/m³	1,52 €/an	1,52 €/an	0,635 €/m³	0,885 €/m³	0,688 €/m³	0,832 €/m³	0,677 €/m³	0,843 €/m³	0,4376 €/m³	1,0824 €/m³	0,765 €/m³	0,07 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,724 €/m³	0,796 €/m³	1,52 €/an	1,52 €/an	0,635 €/m³	0,885 €/m³	0,688 €/m³	0,832 €/m³	0,677 €/m³	0,843 €/m³	0,4792 €/m³	1,0408 €/m³	0,772 €/m³	0,063 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,364 €/m³	0,796 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,275 €/m³	0,885 €/m³	0,328 €/m³	0,832 €/m³	0,328 €/m³	0,832 €/m³	0,1398 €/m³	1,0202 €/m³	0,425 €/m³	0,059 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,386 €/m³	0,774 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,275 €/m³	0,885 €/m³	0,328 €/m³	0,832 €/m³	0,339 €/m³	0,821 €/m³	0,1606 €/m³	0,9994 €/m³	0,429 €/m³	0,056 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,42 €/m³	0,74 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,297 €/m³	0,863 €/m³	0,339 €/m³	0,821 €/m³	0,35 €/m³	0,81 €/m³	0,4923 €/m³	0,6677 €/m³	0,432 €/m³	0,052 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,42 €/m³	0,74 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,297 €/m³	0,863 €/m³	0,339 €/m³	0,821 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,435 €/m³	0,049 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,32 €/m³	0,84 €/m³	0,361 €/m³	0,799 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,439 €/m³	0,045 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,32 €/m³	0,84 €/m³	0,394 €/m³	0,766 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,442 €/m³	0,042 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,342 €/m³	0,818 €/m³	0,394 €/m³	0,766 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,446 €/m³	0,038 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,342 €/m³	0,818 €/m³	0,394 €/m³	0,766 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,449 €/m³	0,035 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,442 €/m³	0,718 €/m³	1,16 €/an	1,16 €/an	0,342 €/m³	0,818 €/m³	0,394 €/m³	0,766 €/m³	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2071 €/m³	0,9529 €/m³	0,449 €/m³	0,035 €/m³
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an

Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2015		CT Blavet Ev	el / Baud	CT Blavet Evel / Moustoir	CT Blavet Evel / Locminé	CT Auray- Belle Ile / CCBI		CT Ellé- Inam / Gourin		CT Ellé- Inam / Ellé		CT Ellé- Inam / Guiscriff		CT Ellé- Inam / Le Saint		
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant		Tarif : part exploitant	Tarif : part collectivité		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	
Abonnement ordinaire	abonnés	19,42 €/an	52,58 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	15,64 €/an	56,36 €/an	37,00 €/an	35,00 €/an	23,12 €/an	48,88 €/an	15,37 €/an	56,63 €/an	33,44 €/an	38,56 €/aı	ì
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,796 €/m³	0,754 €/m³	1,55 €/an	1,55 €/an	0,787 €/m³	0,763 €/m³	0,619 €/m³	0,931 €/m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	0,491 €/m³	1,059 €/m³	0,634 €/m³	0,916 €/m	3
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	1,55 €/an	1,55 €/an	0,747 €/m³	0,803 €/m³	0,619 €/m³	0,931 €/m³	0,696 €/m³	0,854 €/m³	0,3246 €/m³	1,2254 €/m³	0,60 €/m³	0,95 €/m	3
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,74 €/m³	0,81 €/m³	1,55 €/an	1,55 €/an	0,747 €/m³	0,803 €/m³	0,619 €/m³	0,931 €/m³	0,696 €/m³	0,854 €/m³	0,3663 €/m³	1,1837 €/m³	0,607 €/m³	0,943 €/m	3
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,38 €/m³	0,81 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,387 €/m³	0,803 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,347 €/m³	0,843 €/m³	0,027 €/m³	1,163 €/m³	0,25 €/m³		
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,402 €/m³	0,788 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,387 €/m³	0,803 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,358 €/m³	0,832 €/m³	0,0479 €/m³	1,1421 €/m³	0,254 €/m³	0,836⊈/m	3
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,436 €/m³	0,754 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,393 €/m³	0,797 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,369 €/m³	0,821 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,257 €/m³	0,\$33 <u>\€</u> /m	\$ C
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,436 €/m³	0,754 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,393 €/m³	0,797 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,261 €/m³	0,1929°€/ng	3 €
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,264 €/m³	0, § 26 €/n	PT C
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,399 €/m³	0,791 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,267 €/m³	0, 9 23 €/n	# G
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,41 €/m³	0,78 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,3805 €/m³	0,8095 €/m³	0,267 €/m³	0,923 €/n	3 0
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 €/an	0,41 €/m³	0,78 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,0945 €/m³	1,0955 €/m³	0,274 €/m³	10	
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,458 €/m³	0,732 €/m³	1,19 €/an	1,19 € /an	0,41 €/m³	0,78 €/m³	0,289 €/m³	0,901 €/m³	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,0945 €/m³	1,0955 €/m³	0,274 €/m³		3 0
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	©_61 €/n	3 7
Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³													26-C	75075
Taxes : taux de TVA	%	5,50%													100	715
	•	,				50									2015_041-DE	•

		CT Scorff		CT Oust Moyen / CC		CT Oust moyen / Saint Jean	CT Oust		CT Oust aval		CT Oust aval		CT Oust aval	
Tarifs au 1er janvier 2014		amont / Guémené		Josselin		Brévelay	moyen / Réguiny		/ BVO		André		Lizio	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité		Tarif : part collectivité		Tarif : part collectivité							Tarif : part collectivité	
Abonnement ordinaire	abonnés	35,26 €/an	35,74 €/an	34,38 €/an	36,62 €/an	71,00 €/an	19,48 €/an	51,52 €/an	13,33 €/an	56,73 €/an	17,61 €/an	53,39 €/an	25,92 €/an	45,08 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,684 €/m³	0,836 €/m³	0,7128 €/m³	0,8072 €/m³	1,52 €/an	0,777 €/m³	0,743 €/m³	0,5851 €/m³	0,9349 €/m³	0,66 €/m³	0,86 €/m³	0,624 €/m³	0,896 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,684 €/m³	0,836 €/m³	0,3762 €/m³	1,1438 €/m³	1,52 €/an	0,732 €/m³	0,788 €/m³	0,5624 €/m³	0,9576 €/m³	0,528 €/m³	0,992 €/m³	0,511 €/m³	1,009 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,684 €/m³	0,836 €/m³	0,3762 €/m³	1,1438 €/m³	1,52 €/an	0,732 €/m³	0,788 €/m³	0,5624 €/m³	0,9576 €/m³	0,528 €/m³	0,992 €/m³	0,511 €/m³	1,009 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,028 €/m³	1,132 €/m³	1,16 €/an	0,372 €/m³	0,788 €/m³	0,2137 €/m³	0,9463 €/m³	0,168 €/m³	0,992 €/m³	0,196 €/m³	0,964 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,028 €/m³	1,132 €/m³	1,16 €/an	0,395 €/m³	0,765 €/m³	0,2664 €/m³	0,9236 €/m³	0,168 €/m³	0,992 €/m³	0,196 €/m³	0,964 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,1107 €/m³	1,0493 €/m³	1,16 €/an	0,395 €/m³	0,765 €/m³	0,2664 €/m³	0,9236 €/m³	0,168 €/m³	0,992 €/m³	0,207 €/m³	0,953 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,1934 €/m³	0,9666 €/m³	1,16 €/an	0,406 €/m³	0,754 €/m³	0,2664 €/m³	0,9236 €/m³	0,19 €/m³	0,97 €/m³	0,23 €/m³	0,93 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,2879 €/m³	0,8721 €/m³	1,16 €/an	0,406 €/m³	0,754 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,23 €/m³	0,93 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,3115 €/m³	0,8485 €/m³	1,16 €/an	0,417 €/m³	0,743 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,252 €/m³	0,908 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,3824 €/m³	0,7776 €/m³	1,16 €/an	0,417 €/m³	0,743 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,264 €/m³	0,896 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,3824 €/m³	0,7776 €/m³	1,16 €/an	0,417 €/m³	0,743 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,275 €/m³	0,885 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	0,415 €/m³	0,745 €/m³	0,3824 €/m³	0,7776 €/m³	1,16 €/an	0,407 €/m³	0,743 €/m³	0,2591 €/m³	0,9009 €/m³	0,212 €/m³	0,948 €/m³	0,298 €/m³	0,862 €/m³
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/an

Redevance pollution domestique	m ³	0,31 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2015		CT Scorff amont / Guémené		CT Oust Moyen / CC Josselin		CT Oust moyen / Saint Jean Brévelay	CT Oust moyen / Réguiny		CT Oust aval / BVO		CT Oust aval / Roc Saint André		CT Oust aval / Sérent- Lizio		
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	•	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	•	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant			Tarif : part collectivité		Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant	
Abonnement ordinaire	abonnés	35,74 €/an	36,26 €/an	35,62 €/an			20,54 €/an	51,46 €/an	15,61 €/an	56,39 €/an		53,45 €/an	27,05 €/an	44,95 €/an	1
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	0,227 €/m³	1,323 €/m³	0,7471 €/m³	0,8029 €/m³	1,55 €/an	0,796 €/m³	0,754 €/m³	0,5791 €/m³	0,9709 €/m³	0,677 €/m³	0,873 €/m³	0,639 €/m³	0,911 €/m³	
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	0,227 €/m³	1,323 €/m³	0,4126 €/m³	1,1374 €/m³	1,55 €/an	0,751 €/m³	0,799 €/m³	0,5565 €/m³	0,9935 €/m³	0,545 €/m³	1,005 €/m³	0,527 €/m³	1,023 €/m³	ĺ
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	0,227 €/m³	1,323 €/m³	0,4126 €/m³	1,1374 €/m³	1,55 €/an	0,751 €/m³	0,799 €/m³	0,5565 €/m³	0,9935 €/m³	0,545 €/m³	1,005 €/m³	0,527 €/m³	1,023 €/m³	ĺ
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,0644 €/m³	1,1256 €/m³	1,19 €/an	0,391 €/m³	0,799 €/m³	0,2078 €/m³	0,9822 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,212 €/m³	0,978 €/m³	\vdash
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,0644 €/m³	1,1256 €/m³	1,19 €/an	0,414 €/m³	0,776 €/m³	0,2304 €/m³	0,9596 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,212 €/m³	0, 97 8 꽃 /mੂ³	B
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,1465 €/m³	1,0435 €/m³	1,19 €/an	0,414 €/m³	0,776 €/m³	0,2304 €/m³	0,9596 €/m³	0,185 €/m³	1,005 €/m³	0,223 €/m³	0,967⊈/m∰	100
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,2287 €/m³	0,9613 €/m³	1,19 €/an	0,425 €/m³	0,765 €/m³	0,2304 €/m³	0,9596 €/m³	0,207 €/m³	0,983 €/m³	0,245 €/m³	0, 9 45℃/rg°	yé .
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,3225 €/m³	0,8675 €/m³	1,19 €/an	0,425 €/m³	0,765 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,245 €/m³	0,945 €/ng³	en
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,346 €/m³	0,844 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,268 €/m³	0,922 €/m³	pré
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,4164 €/m³	0,7736 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,279 €/m³	0,ǥ11€/n∰	fec
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,4164 €/m³	0,7736 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,29 €/m³	0,90 €/n <u>m</u> °	Ţ
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	- 0,041 €/m³	1,231 €/m³	0,4164 €/m³	0,7736 €/m³	1,19 €/an	0,436 €/m³	0,754 €/m³	0,2529 €/m³	0,9371 €/m³	0,229 €/m³	0,961 €/m³	0,313 €/m³	0, 8 77 €/m³	
Vente en Gros	m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0,61 €/m³	0,00 €/m³	0 <u>v</u> 61 €/m²	
														7/2015)626-CS_2	07
Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³												015 6-C	/20
Taxes : taux de TVA	%	5,50%												S OI	15
						51								2015_041-DE	

Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

Tarifs au 1er janvier 2014		CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité
Abonnement ordinaire	abonnés	71,00 €/an	71,00 €/an	71,00 €/an	71,00 €/an	71,00 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an	1,52 €/an
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 €/an	1,16 € /an	1,16 €/an
Vente en Gros	m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 € /an	0,61 €/an
Dedamen collision demonstrate	2	0.04.6/3	1			
Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³	1			
Taxes : taux de TVA	%	5,50%				

Tarifs au 1er janvier 2015		CT Aff / Guer	CT Aff / SIAEP Carentoir	CT Saint Jacut / SIAEP Saint Jacut	CT Muzillac / Muzillac	CT Muzillac / La Roche Bernard	CT Blavet Océan / Hennebont	
Désignation	Unité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part collectivité	Tarif : part exploitant
Abonnement ordinaire	abonnés	72,00 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	72,00 €/an	42,68 €/an	29,32 €/an
Tranche de 0 à 30 m³ (/an)	m³	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	0,576 €/m³	0,974 €/m³
Tranche de 30 à 100 m³ (/an)	m³	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	0,3532 €/m³	1,1968 €/m³
Tranche de 100 à 500 m³ (/an)	m³	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	1,55 €/an	0,3532 €/m³	1,1968 €/m³
Tranche de 500 à 1 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0401 €/m³	1,1499 €/m³
Tranche de 1 000 à 3 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0401 €/m³	1,1499 €/m³
Tranche de 3 000 à 6 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0401 €/m³	1,1499 €/m³
Tranche de 6 000 à 12 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0987 €/m³	1,0913 €/m³
Tranche de 12 000 à 24 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,0987 €/m³	1,0913 €/m³
Tranche de 24 000 à 48 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	0,1574 €/m³	1,0326 €/m³
Tranche de 48 000 à 75 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 € /an	1,19 € /an	0,1574 €/m³	1,0326 €/m³
Tranche de 75 000 à 100 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 € /an	1,19 € /an	0,1574 €/m³	1,0326 €/m³
Tranche au-dessus de 100 000 m³ (/an)	m³	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 €/an	1,19 € /an	1,19 € /an	0,1574 €/m³	1,0326 €/m³
Vente en Gros	m³	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 €/an	0,61 € /an	0,61 €/an	0,00 €/m³	0,61 €/m³

Redevance pollution domestique	m³	0,31 €/m³
Taxes : taux de TVA	%	5,50%

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

		CT Blavet	CT Blavet	CT Blavet	CT Auray-	CT Ellé-	CT Ellé-	CT Ellé-	CT Ellé-	CT Scorff
2014		Evel / Baud	Evel / Moustoir	Evel / Locminé	Belle Ile / CCBI	Inam / Ellé	Inam / Gourin	Inam / Guiscriff	Inam / Le Saint	amont / Guémené
Plan de réseaux	15 points	15	15	15		15	Gourin 15		Saint 15	Guemene 15
Existence d'un plan des réseaux de										
transport et de distribution d'eau										
potable, comprenant la localisation des										
ouvrages principaux et des dispositifs										
généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à	0 5	_	-	_	_	_	_	_	_	-
jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Inventaire des réseaux Existence d'un inventaire des réseaux	30 points	30	30	30	30	30	28	30	30	26
pour au moins la moitié du linéaire total										
des réseaux, les informations sur les										
matériaux et les diamètres (procédure										
de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10%										
supplémentaires du linéaire total,										
jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé lorsque les informations sur les										
matériaux et les diamètres sont										
rassemblées pour au moins 95% du										
linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au										
moins la moitié du linéaire total des	0	40	40			10		10	10	10
réseaux Un point supplémentaire est attribué	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10%										
supplémentaires du linéaire total,										
jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé										
lorsque les informations sur les dates										
ou périodes de pose sont rassemblées		_	_	_	_	_		_	_	
pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	3	5	5	1
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	75 points	75	75	75	75	75	75	75	75	70
Le plan de réseaux précise la	75 points	73	,,,	,,,	/3	/3	,,,	/3	/3	70
localisation des ouvrages annexes et,										
s'il y a lieu, des servitudes instituées										
pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un										
inventaire des pompes et équipements										
électromécaniques existants sur les										
ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la										
localisation des branchements										
(compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque										
branchement les caractéristiques du ou										
des compteurs d'eau incluant la										
référence du carnet métrologique et la										
date de pose du compteur (compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
distribution uniquement)	0 00 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un document identifie les secteurs où										
ont été réalisées des recherches de										
pertes d'eau, la date de ces recherches										
et la nature des réparations ou des										
travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que										
réparations, purges, travaux de										
renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un										
programme pluriannuel de										
renouvellement des canalisations										
(programme détaillé assorti d'un	0.00:40	10	10	10	10	10	10	10	10	10
estimatif portant sur au moins 3 ans) Existence et mise en œuvre d'une	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
modélisation des réseaux, portant sur										
au moins la moitié du linéaire de										
réseaux et permettant d'apprécier										
notamment le temps de séjour de l'eau										
dans les réseaux et les capacités de	0 -	_	_	_	_	_	_	_	_	
transfert des réseaux. TOTAL	0 ou 5 120	5 120	5 120	5 120	5 120	5 120	5 118	5 120	5 120	0 111
TOTAL	120	120	120	120	120	120	118	120	120	111

Affiché le

		CT Oust	CT Oust	CT Oust	CT Oust aval		CT Oust aval	CT Aff /	: UCHONHY 50	et Saint Facut	0626-CS_2 CT Muzillac/	CTMuzillac/
2014		Moyen / CC		moyen /	/ BVO	/ Roc Saint	/ Sérent-	Guer	SIAEP	/ SIAEP Saint	Muzillac	La Roche
Plan de réseaux	15 points	Josselin 15	Saint Jean 15	Réguiny 15	15	André 15	Lizio 15	15	Carentoir 15	Jacut 15	15	Bernard 15
	13 points	13	13	- 13	13	13	13	13	15	- 13	15	13
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau												
potable, comprenant la localisation des												
ouvrages principaux et des dispositifs												
généraux de mesures	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Définition d'une procédure de mise à	0 00 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
jour du plan des réseaux	0 ou 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
												,
Inventaire des réseaux Existence d'un inventaire des réseaux	30 points	30	30	30	30	30	30	28	28	28	28	28
pour au moins la moitié du linéaire total												
des réseaux, les informations sur les												
matériaux et les diamètres (procédure												
de mise à jour comprise)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
	0 00 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total,												
jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé												
lorsque les informations sur les												
matériaux et les diamètres sont												
rassemblées pour au moins 95% du												
linéaire total des réseaux.	1 à 5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
date ou la période de pose pour au						-	Ĭ	,				
moins la moitié du linéaire total des												
réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Un point supplémentaire est attribué												
chaque fois que sont renseignés 10%												
supplémentaires du linéaire total,												
jusqu'à 90%. Le 5ème point est accordé												
lorsque les informations sur les dates												
ou périodes de pose sont rassemblées												
pour au moins 95% du linéaire total des	1 à 5	5	5	5	5	5	5	3	3	3	3	3
Autres éléments de connaissance et												
de gestion des réseaux	75 points	70	75	75	75	75	75	65	65	65	65	65
Le plan de réseaux précise la												
localisation des ouvrages annexes et,												
s'il y a lieu, des servitudes instituées												
pour l'implantation des réseaux	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un												
inventaire des pompes et équipements												
électromécaniques existants sur les												
ouvrages de stockage et de distribution	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Le plan de réseaux précise la												
localisation des branchements												
(compétence distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Document mentionnant pour chaque												
branchement les caractéristiques du ou												
des compteurs d'eau incluant la												
référence du carnet métrologique et la												
date de pose du compteur (compétence												
distribution uniquement)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
, and a second												
Un document identifie les secteurs où												
ont été réalisées des recherches de												
pertes d'eau, la date de ces recherches												
et la nature des réparations ou des												
travaux effectués à leur suite	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	0	0	0	0	0
mentionnant la localisation des autres												
interventions sur le réseau telles que												
réparations, purges, travaux de												
renouvellement	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'un												
programme pluriannuel de												
renouvellement des canalisations												
(programme détaillé assorti d'un												
estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 ou 10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Existence et mise en œuvre d'une												
modélisation des réseaux, portant sur												
au moins la moitié du linéaire de												
réseaux et permettant d'apprécier												
notamment le temps de séjour de l'eau												
dans les réseaux et les capacités de			_	_	_	_						
transfert des réseaux.	0 ou 5	0	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
TOTAL	120	115	120	120	120	120	120	108	108	108	108	108

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE

Collège Territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Montant HT	Date de notification
	MAC 2014-2016 Collège Territorial		Mini 50 000 € Maxi	
AFF	de l'Aff	R2AE CISE	130 000 € HT/AN	17/03/2014
AFF	Programme 2014 - Collège Territorial de l'Aff	SATEC	624 012,50 €	22/05/2014
AFF	Programme 2014 belle ile - lot 1	SATEC	024 012,30 €	22/03/2014
AURAY BELLE ILE	travaux avec tranchées	CISE TP	99 429,00 €	11/12/2014
	Programme 2014 belle ile - lot 2			
AURAY BELLE ILE	travaux sans tranchée	TELEREP	96 265,00 €	12/12/2014
AURAY BELLE ILE	MOE PROG 2015-2017	ARTELIA	35 910,00 €	12/12/2014
BELLE ILE	Installation et exploitation d'un système de relève à distance d'un parc de compteurs d'eau à Belle-Ile en Mer - Collège Territorial Auray / Belle-Ile	SAUR	712 082,50 €	15/05/2014
DEEEE TEE	Renouvellement et déplacement	5/1011	712 002,30 0	13/03/2011
BLAVET EVEL	accélarateur Kergicquel à NAIZIN	SAUR	77 040,00 €	10/07/2014
BLAVET EVEL	Programme 2014	SBCEA	522 199,00 €	30/04/2014
BLAVET EVEL	MOE MAC 2015-2017	IRH	47 782,50 €	15/12/2014
BLAVET EVEL	MOE programme 2015-2014	IRH	81 600,00 €	15/12/2014
EAU DU	Sécurisation secteur Moustoir			-/ / -
MORBIHAN	Remungol	SBCEA	235 906,00 €	11/03/2014
EAU DU				
MORBIHAN	Chloration Moustoir Remungol	SAUR	48 210,78 €	24/02/2014
ELLE INAM	Programme ELLE 2014	TRAOUEN et cie/TOULGOAT	432 442,70 €	23/05/2014
ELLE INAM	MAC ELLE INAM 2014-2016	TRAOUEN/TOULGOAT	Mini 50 000 € Maxi 160 000 € HT/AN	24/02/2014
MUZILLAC	Déviation Muzillac Pont Chaland/Placeno	STURNO	136 372,50 €	02/04/2014
MUZILLAC	Programme 2014 Muzillac	STURNO	188 713,00 €	23/10/2014
MUZILLAC	Programme 2014 LRB	DEHE TP	95 852,00 €	20/08/2014
MUZILLAC	MOE MAC 2015-2017	GIRUS	39 885,00 €	12/12/2014
MUZILLAC	MOE PROG 2015-2017	Cabinet BOURGOIS	65 415,00 €	15/12/2014
MUZILLAC	Télé relève Billiers Damgan Travaux et Exploitation	M2O CITY	473 459 € TVX et 137 533 € HT Exploitation	26/03/2014
OUST AVAL	Programme 2014 BVO	TPC OUEST	397 176,00 €	24/11/2014
OUST AVAL	MOE MAC 2015-2017	ARTELIA	32 080,00 €	12/12/2014
OUST AVAL	MOE PROG 2015-2017	ARTELIA	70 056,00 €	12/12/2014
OUST AVAL	MAC 2014 Oust Aval	TPC OUEST	Mini 300 000 € HT Maxi 400 000 € HT	14/02/2014
OUST MOYEN	Programme Josselin	COCA ATLANTIQUE	194 736,50 €	06/06/2014
OUST MOYEN	Programme St Jean	SOGEA ATLANTIQUE	202 200,00 €	28/08/2014
OUST MOYEN	MOE MAC 2015-2017	Cabinet BOURGOIS	31 240,93 €	•
OUST MOYEN	MOE programme 2015-2017	Cabinet BOURGOIS	74 160,00 €	

Envoyé en préfecture le 02/07/2015 Reçu en préfecture le 02/07/2015

Collège Territorial	Intitulé du marché	Titulaire	Affiche le ID : 05612556619772-201	Date de 50626-CS_2015_04 notification	DE
	MAC St Jean Blay+Les Forges,		Mini 80 000 €-		
OUST MOYEN	Buléon et Lantillac	ALRE TP	Maxi 200 000 €	16/01/2014	
	Programme Exceptionnel Fonte				
SAINT-JACUT	2014-2015	SOGEA/COCA	362 708,00 €	31/03/2014	
SAINT-JACUT	Programme 2014 - TF et TC	COCA/SOGEA	421 517,90 €	25/04/2014	
SCORFF AMONT	MOE programme 2015-2014	Cabinet BOURGOIS	22 020,60 €		

ID: 056-255601072-20150626-CS_2015_041-DE





Établissement public du ministère chargé du développement durable

R pp r nn l l l r s r pr x l l q l l é

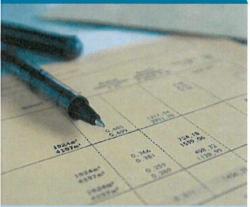
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

Not e d'iNf o Rmat io N d e l'ag eNce d e l'eau l o iRe-BRet ag Ne

L'article 161 de la loi modi e l'article L 2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année

édition mars 2014

L'agence de l'eau vous informe



LESAVIEZ-VOUS?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,9 € TTC/m3 et de 3,7 €TTC/m3 dans le bassin Loire-Bretagne (estimation Loire-Bretagne 2013 d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 12 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- I laTVA

POURQUOI DESREDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes Escales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNETTIL?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

n Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût

s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des r seau de

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

- Une autre redevance, dite «de pr Dèvement » est due par les services d'eau en fonction de leurs prélèvements dans le milieu naturel. Ele est intégrée dans la part « eau potable » du prix de l'eau.
- n Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).
- n Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est □xé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comit □de bassin (dans la limite d'un plafond dé ni par la loi). Conseil d'administration et comit ☐ de bas ☐ sin sont compos s de repr sentants de toutes les familles d'usa□ers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne: www.eau-loire-bretagne.fr

www.prenons-soin-de-leau.fr 🗾 📙



COMBIEN COÛ TENT LES REDEVANCES 2013?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 12 % du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 375 millions d'euros dont 302 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes/redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100€)

3,76€ payés par les industriels et les activités économiques concernés

de redevance de pollution

0.65€ de redevance de pollution payé par

de prélèvement

pavé par les irrigants

9,67€ de redevance de prélèvement

pavés par les collectivités pour l'alimentation en eau 1,30€ de rédevance

les éleveurs

concernés

5,28€ de redevance de prélèvement payés par les activités

evances

013

de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris modernisation decollecte)

71,11€

0,65€ de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés (pêcheurs)

7,60€ de redevance de pollutions di luses

payé par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercuté sur le prix des produits

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours nanciers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour nalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions/aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100€)

10.69€

principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques

en particulier, descours d'eau-renaturation continuité écologique - et des zones humides

11,46€ aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

aides accordée en 2013

8,51€ pour l'animation despolitiques de l'eau

42€ aux collectivités

pour l'épuration des eaux

usées urbaines et rurales dont 11,81 € pour la

solidarité envers les

communes rurales

(gestion concertée, connaissance. reseaux de surveillance des eaux)

18,80 € principalement aux collectivités dont 0,88 € pour la solidarité envers les communes rurales, pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable notamment vis-à-visdespollutions di ⊡uses et pour la protection descaptages

7,26€ aux exploitants concernés pour des actions de dépollution

dans l'agriculture

la sensibilisation

1,26€ pour la coopération internationale, l'information et

EX EMPLES D'ACTIONS AIDÉES PAR L'Ag ENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAG NE EN 2013

Pour d polluer les eau

- •1 360 projets vont améliorer le fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement des villes
- La quasi-totalité des stations d'épuration des villes est désormaisconforme aux normes européennes. Une conformité à maintenir!
- 64 000 assainissements non collectifs sont contrôlés avec une aide de l'agence et 1 650 sont réhabilités

Pour lutter contre les pollutions di □uses et to □ ques

- Des mesures agro-environnementales sont contractualisées sur 16 400 hectares supplémentaires
- 3 164 km de haies et talus sont restaurés depuis 2007 dans le cadre du programme Breizh-bocage
- 174 communes et communautés urbaines sont aidées pour leur démarche « zéro phyto »
- 87 actions de réduction des pollutions à la source sont engagées dans l'industrie
- Des programmes de protection sont en cours pour 107 des 137 captages prioritaires « Grenelle »

Pour restaurer et pr server les cours d'eau et les cones cumides

- 1 958 km de cours d'eau sont restaurés
- 126 ouvrages sont e acés ou aménagés pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments dans les cours d'eau
- 5 250 hectares de zones humides sont restaurés et entretenus, dont 700 par acquisition

Pour pr server le littoral

- 514 projets sont engagés pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied et la conchyliculture et pour réduire les pollutions portuaires
- 1 200 diagnostics d'exploitations sont 🗆 nancés dans les bassins versants des huit baies à alques vertes

Pour une Destion solidaire des eau

 415 000 personnes béné □cient des projets pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, essentiellement en Afrique sub-saharienne

Pour renforcer la concertation et la co □□rence des actions

- 56 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) plani □ent la gestion de l'eau sur le territoire; elles œuvrent 84 % du bassin Loire-Bretagne
- 354 opérations territoriales sont en cours sur 92 % du bassin avec des syndicats de bassin versant ou de rivière pour réduire les pollutions di □uses et restaurer les milieux aquatiques
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les hancements
- 2 millions de résultats sur la qualité des eaux et des cours d'eau sont intégrés dans la base de données « Osur » accessible depuis le site internet de l'agence de l'eau

Des retours d'expériences, des guides, des cahiers des charges types pour aider les collectivités à préserver l'eau et les milieux aquatiques

- · Le curage des la gunes d'épuration, guide méthodologique
- · L'atlas de l'assainissement non collectif
- Un modèle de cahier descharges pour l'étude du patrimoine eau potable
- Agir pour l'œu, les espaces, les espèces, recueil d'expériences dans le cadre du Plan Leira.
- Cahier des charges type pour la réalisation des pro ☐s de baignade
- Réduire les pollutions bactériologiques sur les bassins versants littoraux, guide méthodologique
- Informer et animer le débat public sur l'eau, recueil d'expériences
- · Les Trophées de l'eau 2013, douze actions exemplaires pour l'eau

Ces documents sont disponibles sur www.eau-loire-bretagne.fr, rubrique collectivités



I s 7 b ssins hy r i r phiq i s

Pour reconquérir le bon état deseaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure e□ cacité environnementale,

- n en privilégiant l'action préventive,
- n en aidant les projets les plus e caces pour les milieux aquatiques,
- n en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- n en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sda □e).

Les si a ences de l'eau françaises sont des tablissements publics du ministère car du developpement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques

Z2440 PCOUFHAGAN Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42 armor-⊑histere@eau-loire-bretagne.fr 17 rue Jean Grémillon • CS12104 72021 LEMANS CEDEX 2 Tél : 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11 anjou-maine@eau-loire-bretagne fr

Délégation Anjou-Maine

9 avenue Bu _on • CS 36339 45063 OR LEANS CEDEX 2 Tel. 02 38 51 73 73 - Fax 02 38 51 74 74 webmestre@eau-loire-bretagne fr

Délégation Centre-Loire 9 avenue Bu \(\text{DO} \) • CS36339

45063 ORLEANS CEDEX 2 Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 73 25 centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

DELEGATION OURSTANLANTIQUE DELEGATION ANIOL-MAINE

OCEAN

OCEAN

DELEGATION CENTRE-LOIRE

DELEGATION ROITOU-LIMOUSIN ALLIER-LOIRE

AMONT

Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - CS 40521 44105 NANTES CEDEX 4 Tél : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93 ouest-atlantique@eau-loire-bretagne fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS20040 86282 SAINT-BENOIT CEDEX Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81 poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts Ste de Marmilhat sud • CS 40039 63370 LEMPDES Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62 allier-loire-amont@eau-loire-bretagne fr

La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses af¿uents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 10 régions et 36 départements en tout ou partie, 7 358 communes et 12,4 millions d'habitants.

Il est caractérisé par

- sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer: activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agroalimentaire prépondérante : les deux tiers de l'élevage français et 50 % des productions céréalières sont situés en Lorie-Bretagne



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

sur votre mobile

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Androïd Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau



